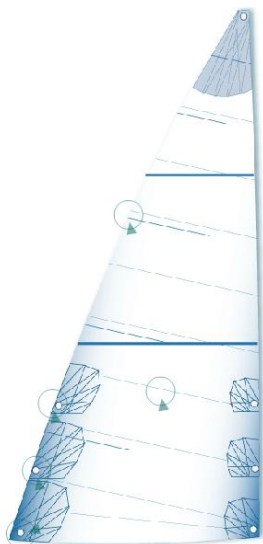


DIAGNOSTIC ECO-CONCEPTION

Bénéficiaire :

Voilerie Granvillaise



Produit :

Grand-Voile



decision way

Diagnostic réalisé par :

Fabrice GUESDON

DECISION WAY

26 Rue de la Houlgatte

50120 EQUEURDREVILLE

fabriceguesdon@decision-way.fr

+33 (0)6 06 45 36 20

Document Confidentiel

Une méthodologie

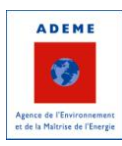


Table des matières

INTRODUCTION	4
1 – ECO-CONCEPTION : TERMES ET DEFINITIONS	5
1.1 – CONSOMMATION ET DEGRADATION DE LA PLANETE	5
1.2 – L’ECO-CONCEPTION UN OUTIL PRATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	6
1.3 – QUELLE DEFINITION DE L’ECO-CONCEPTION ?	7
1.4 – L’ENVIRONNEMENT : UN CRITERE A INTEGRER DANS LA CONCEPTION DU PRODUIT	9
1.4.1 – LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	9
1.4.2 – LE RETOUR ECONOMIQUE DE L’ECO-CONCEPTION	10
2 – ANALYSE DU CONTEXTE	12
2.1 – PRESENTATION DE L’ENTREPRISE	12
2.2 – ANALYSE DE LA POLITIQUE D’ECO-CONCEPTION DES CONCURRENTS DE LA VOILERIE GRANVILLAISE	12
2.3 – DESCRIPTION DU PRODUIT ETUDIE	13
3 – EVALUATION DES ENJEUX :	15
3.1 – EVALUATION DES PRESSIONS EXTERNES	15
3.2 – EVALUATION DES FACTEURS INTERNES	17
3.3 – ANALYSE ET SYNTHESE DES ENJEUX	18
4 – EVALUATION DU PRODUIT ET IDENTIFICATION DE PISTES D’AMELIORATION	19
4.1 – EVALUATION	19
4.1.1 – ANALYSE PAR ETAPE DU CYCLE DE VIE	20
4.1.2 – ANALYSE DE LA PHASE DE FABRICATION	20
4.1.3 – ANALYSE DE LA PHASE DE TRANSPORT	23
4.1.4 – ANALYSE DE LA PHASE D’UTILISATION	23
4.1.5 – ANALYSE DE LA PHASE DE FIN DE VIE	23
4.2 – IDENTIFICATION DE PISTES D’AMELIORATION	24
4.2.1 – PRESELECTION DES CRITERES	24
4.2.2 – LES POINTS FORTS	25
4.2.3 – LES POINTS D’AMELIORATION	26
4.2.4 – STRATEGIE D’ECO-CONCEPTION POSSIBLE	26
5 – COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE PRODUIT	29
CONCLUSION	31

ANNEXES	33
ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES ENJEUX	33
ANNEXE 2 : COTATION DES ENJEUX	35
ANNEXE 3 : ANALYSE BILAN PRODUIT DE LA GRAND-VOILE	37
ANNEXE 4 : CHOIX DES POINTS FORTS ET STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT	38
ANNEXE 5 : PRESENTATION DES TYPES DE COMMUNICATION ET MARQUE PRODUIT	41

Introduction

Ce diagnostic est réalisé dans le cadre d'un programme soutenu par l'ADEME et la région Basse-Normandie en partenariat avec la Filière Nautique Normande (F2N), pour sensibiliser et accompagner les entreprises à l'éco-conception dans leurs pratiques de développement de produit ou services.

Ce diagnostic en éco-conception a plusieurs objectifs :

- sensibiliser les entreprises au concept de l'éco-conception.
- préciser quels sont les enjeux au sein de l'entreprise de cette thématique, au travers d'une démarche qualitative.
- analyser le potentiel d'amélioration environnemental du produit.
- proposer une stratégie d'éco-conception basée sur la sélection de critères environnementaux.
- qualifier les communications et marquages environnementaux produit de l'entreprise ainsi que de ses concurrents.

Ce rapport n'est pas une Analyse du Cycle de Vie qui est une méthode d'analyse quantitative pour l'évaluation des impacts environnementaux tout au long du cycle de vie du produit. Ce diagnostic cherche les points qui n'ont pas encore été pris en compte, et où il y a le plus de potentiel de progression.

1 – Eco-conception : termes et définitions

Les rapports des différents organismes au niveau mondial concourent à indiquer de manière objective que l'état environnemental de la planète est très préoccupant, et que la situation risque de devenir grave dans un horizon proche de quelques dizaines d'années. La prise en compte des préoccupations environnementales doit donc s'imposer comme une nécessité.

Notamment, et même si la problématique industrielle ne peut être dissociée d'une problématique globale au niveau planétaire, il semble évident que les préoccupations environnementales revêtiront à court terme un enjeu stratégique pour l'industrie sous la forme de l'accès aux ressources.

Apparu pour la première fois en 1980, le concept de « sustainable development », traduit par « développement durable », restera méconnu du grand public jusqu'à la publication en 1987 du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le rapport Brundtland¹. Selon le rapport Brundtland, l'objectif du développement durable est de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins ». L'éco-conception est un outil du développement durable qui se situe dans le viable. Cette méthode de conception est transversale et interdisciplinaire.

Comme l'indique la Commission européenne, qui insiste sur la nécessité de positionner l'éco-conception à la confluence de l'offre (clients) et de la demande (industriels), l'éco-conception est un sujet qui se situe au cœur même de la « société de consommation ».

1.1 – Consommation et dégradation de la planète

Les impacts sur l'environnement atteignent, au niveau mondial, des niveaux tels que de sérieuses menaces pèsent désormais sur nos sociétés : menaces sur la santé des populations, sur leur accès aux besoins élémentaires (habitat, nourriture, etc.), sur les économies et sur la stabilité géopolitique du monde. Notre mode de développement, et plus particulièrement la société de consommation sur laquelle repose ce mode de développement, est directement à l'origine de ces impacts sur l'environnement, et le produit étant la raison d'être de ce système, peut être considéré, tant dans sa charge

¹ Publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le Rapport Brundtland (ayant pour titre *Notre Avenir à Tous*)

environnementale intrinsèque que dans son mode d'utilisation, comme la cause ultime de ces détériorations.

La société de consommation repose entièrement sur la fabrication et la consommation de produits destinés à assouvir les besoins des personnes, qui, en dehors des besoins « vitaux », sont le plus souvent créés et entretenus par cette même société de consommation.

L'accroissement du taux de consommation et l'obsolescence programmée des produits tend à accélérer les cycles de vies.

Cela met en évidence le lien de causalité entre la consommation de produits, au cœur du système de développement de notre société au niveau mondial, et la dégradation de l'état environnemental de la planète soulignée précédemment.

C'est la société de consommation actuelle qui doit pousser les entreprises à faire de l'éco-conception, pour diminuer les impacts environnementaux.

1.2 – L'éco-conception un outil pratique du développement durable

La plupart de la croissance démographique est réalisée dans les pays à bas revenus (1/7 de la population est concerné : sources OKALA). Par personne le revenu et la consommation de ressource sont plus importants, ce qui atténue l'épuisement des ressources. La conclusion logique qui s'impose est que toute solution efficace et porteuse d'améliorations doit nécessairement porter sur le produit lui-même.

L'éco-conception s'inscrit ainsi pleinement dans le champ du développement durable. En se situant à l'interface de deux des trois piliers du développement durable, l'économie et l'environnement, l'éco-conception en constitue un outil concret et efficace. (Voir figure 1 page suivante)

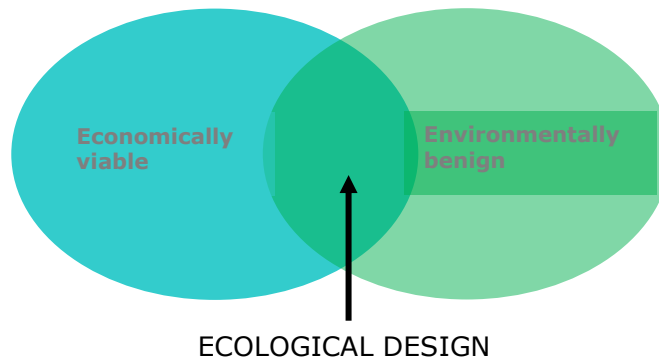


Figure 1 : L'éco-conception dans le développement durable
(source OKALA : Learning ecological design.)

1.3 – Quelle définition de l'éco-conception ?

D'après la norme internationale ISO 14062², l'éco-conception peut être définie comme l'intégration des contraintes environnementales dans la conception et le développement de produits.

La norme ISO 14062 précise qu'il faut entendre par « produit » aussi bien des produits que des services.

A. Une approche « produit » et une approche « site »

L'approche « site » est la réduction à la source des impacts environnementaux et autres nuisances. Cette demande est formalisée par la norme ISO 14 001. En effet, elle concerne les matières premières, la production, l'utilisation et la maintenance, et enfin le recyclage et les traitements des déchets.

L'approche « produit » prend en compte toutes les étapes du cycle de vie du produit. Une entreprise qui conçoit son produit de A à Z passe par différents sites industriels, c'est la chaîne de valeur de fabrication du produit. Les impacts environnementaux sont ventilés sur différents acteurs de la chaîne de valeur, sans compter d'utilisation et de fin de vie.

B. Définition de l'éco-conception dans le cycle de vie du produit

L'approche cycle de vie d'un produit consiste à considérer l'ensemble des étapes nécessaires pour réaliser les phases concernant l'élaboration, l'usage, et l'élimination du produit, c'est-à-dire depuis l'extraction et la fabrication des matières premières entrant dans la composition du produit, jusqu'à la fin de vie du produit et aux différents traitements nécessaires à son élimination. Le cycle de vie du produit, couramment

² L'ISO 14062 intitulé « Management environnemental – Intégration des aspects environnementaux dans la conception et le développement de produits ».

désigné par l'expression consacrée « du berceau à la tombe », est généralement segmenté en six phases distinctes, représentées sur la figure 2 (Cycle de Vie du produit)

> Matières premières

Un produit nécessite des matériaux et de l'énergie, c'est la phase de l'extraction des matières premières et de la production de l'énergie.

> Fabrication

Le produit est ensuite fabriqué, c'est la phase de fabrication sur le site industriel. C'est à ce moment que l'on a un recouvrement des deux types de management environnemental.

> Logistique

Le produit doit être transporté jusqu'à l'utilisateur, mais il faut prendre garde à prendre en compte tous les transports, que ce soit pour acheminer les matières premières ou entre les fournisseurs ou pour éliminer le produit.

> Utilisation

L'usage est une phase très importante car jusqu'à peu, elle a toujours été mise de côté. D'ailleurs, pour certains produits les impacts environnementaux les plus graves se font lors de cette phase du cycle de vie du produit.

> Fin de vie

Ensuite c'est le tombeau ou bien la phase de fin de vie du produit. Néanmoins, la valorisation, la réutilisation, la réparation etc., peuvent permettre de fermer les cycles de la matière ou de l'énergie, on parle alors d'une approche du berceau au berceau, contrairement à une approche du berceau à la tombe.

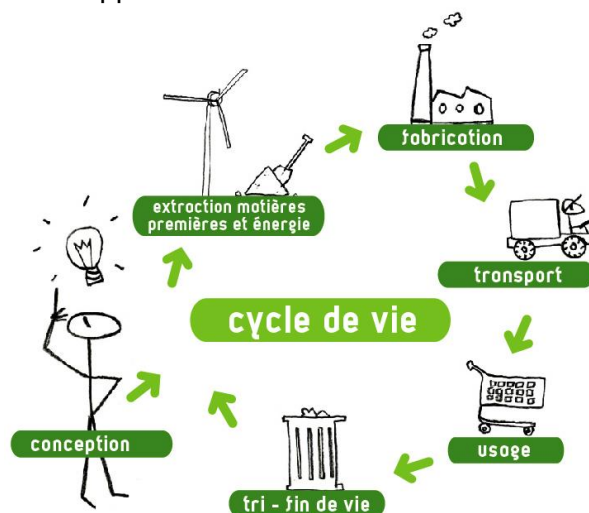


Figure 2 : Représentation du cycle de vie du produit (source Pôle Eco-conception)

L'éco-conception consiste donc à intégrer l'environnement dès la phase de conception des produits qu'il s'agisse de biens, de services ou de procédés. Cette intégration

repose sur une approche globale et multicritère de l'environnement et est fondée sur la prise en compte de toutes les étapes du cycle de vie des produits³.

1.4 – L'environnement : un critère à intégrer dans la conception du produit

« Après la période du tout jetable de l'après-guerre, du tout recyclable un peu plus récent, serons-nous capables de passer à la promotion à grande échelle de la notion de renouvelable, laquelle a été le fondement de notre civilisation pendant des millénaires ? » Cette interrogation, a été exprimée dans un colloque de l'ADEME⁴.

La mise en évidence des problèmes environnementaux au niveau mondial, évoqués, a suscité depuis le milieu des années 1970, notamment par la voix de quelques scientifiques engagés comme J. Lovelock ou N. Georgescu-Roegen, une prise de conscience, d'abord cantonnée à des cercles restreints, tels le célèbre Club de Rome⁵, et qui s'est peu à peu généralisée au niveau mondial.

1.4.1 – Le Cadre législatif et réglementaire

L'Europe se dote depuis plus de vingt ans, d'une législation et d'une réglementation environnementale. Historiquement, la réglementation sur l'approche « site » a débuté avec les ICPE et la politique intégrée de produits. Il existe une évolution nette et progressive dans la gestion de l'environnement au niveau européen.

En ce qui concerne l'éco-conception, le cadre législatif et réglementaire européen, il existe d'ores et déjà des directives applicables pour certains produits (par exemple la directive sur les équipements électriques et électroniques – DEEE), le cadre général est sous la forme du livre vert sur la politique intégrée de produits.

Il fixe le cadre général de référence en ce qui concerne l'éco-conception. La Commission européenne prépare, parallèlement et de manière complémentaire, le cadre réglementaire en ce qui concerne la responsabilité environnementale des entreprises.

L'éco-conception est devenue rapidement, notamment sous l'impulsion de textes réglementaires européens, un critère incontournable pour les entreprises. L'intérêt croissant que porte le grand public aux éco-produits offre aux entreprises une occasion stratégique de se positionner sur de nouveaux marchés. De manière contrainte ou volontaire, la prise en compte de l'environnement dans la conception des produits est un sujet qui ne peut plus être ignoré par les industriels. Voir figure 3 (les critères de l'éco-conception pour les PME/PMI)

³ Définition adaptée tirée de la norme XP 01 005 et adaptée de la directive 2005/32/CE et de l'ADEME

⁴ Colloque Ademe PM4E – 17 et 18 mars 2009

⁵ Le Club de Rome est une association internationale et non politique qui s'occupe des problèmes complexes de la société

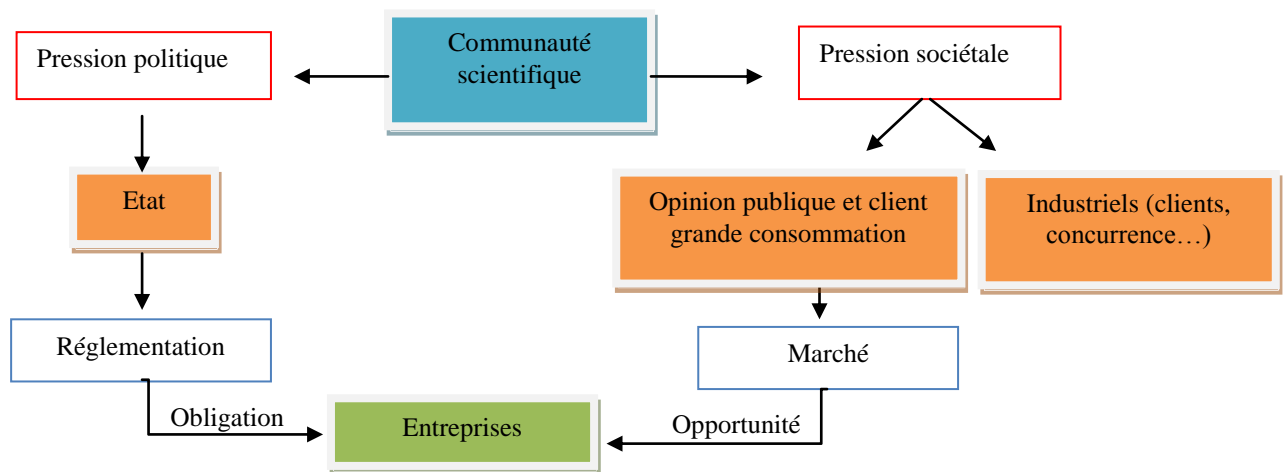


Figure 3 : L'éco-conception un critère stratégique pour les entreprises

1.4.2 – Le retour économique de l'éco-conception

Une étude réalisée par le Pôle Eco-conception et l'Institut de Développement de Produits du Québec, montre que pour une majorité des entreprises sondées, 30 entreprises (15 françaises et 15 québécoises) de toutes tailles et secteurs confondus, l'initiative des dirigeants est la principale motivation. La seconde motivation repose sur l'opportunité pour les entreprises de se positionner sur un nouveau marché.

Impacts environnementaux :

Ce sont les étapes « matières premières » et « fin de vie » qui enregistrent le plus de baisses d'impacts sur l'environnement. Les produits sont plus économiques et de meilleure qualité. (Gains environnementaux de 32% pour les matières premières contre 10% pour l'utilisation).

Même si les expériences en éco-conception sont récentes, il semble que la démarche séduise les entreprises. Celles fondées sur l'éco-conception continueront d'appliquer cette démarche sur du long terme et les autres adopteront cette démarche sur une méthode de développement.

Impact sur la marge bénéficiaire :

De manière générale, les produits ou services éco-conçus ont généré une **marge bénéficiaire supérieure** ou égale en comparaison de produits similaires conçus de façon traditionnelle.

Impact sur les coûts variables :

La démarche de l'éco-conception a entraîné une **réduction des coûts variables** : économies au niveau des matières premières et diminution de la consommation d'énergie dans le processus de fabrication. (Pour 56% des entreprises, l'éco-conception a entraîné une réduction des coûts variables).

Impacts sur les coûts fixes :

Pour certaines entreprises, l'éco-conception a engendré des dépenses supplémentaires pour certaines catégories de coûts fixes par rapport à un mode de fonctionnement traditionnel. (Le coût fixe est plus important pour la R&D).

L'éco-conception s'avère être **un levier de croissance** intéressant pour les PME grâce à une plus forte créativité ainsi qu'une meilleure anticipation des besoins de leurs clients. A peu d'exceptions près, toutes les entreprises qui ont été rencontrées, ont relevé des améliorations notoires dans leurs comptes d'exploitation.

2 – Analyse du contexte

2.1 – Présentation de l'entreprise

La société VOILERIE GRANVILLAISE est une Société A Responsabilité Limitée si situant à Granville. L'activité principale de la Voilerie Granvillaise est la conception et la fabrication de voiles.

L'entreprise, constituée de six personnes, réalise un chiffre d'affaire de 670 000 Euros sur un marché national et international.

2.2 – Analyse de la politique d'éco-conception des concurrents de la Voilerie Granvillaise

L'éco-conception permettant de se différencier de la concurrence, il est important de connaître pour la Voilerie Granvillaise la stratégie de ces concurrents de ce point de vue-là.

Les principaux concurrents de la Voilerie Granvillaise sont :

- Incidences (<http://www.incidences-sails.com/>). Le groupe Incidences, crée en 1995, possède 5 sites de production sur la France (Brest, La Rochelle, Lorient, Fial et Fréjus) pour une centaine de personnes et réalise un chiffre d'affaires de 10 millions d'Euros.

Le site Internet ne fait pas apparaître de stratégie d'éco-conception, ni de préoccupations environnementales.

- Deltavoiles (<http://www.deltavoiles.com>), crée en 1972 par Michel Mante à Mauguio, s'est développée sur toute la France (14 voileries).

Deltavoiles fait la promotion de 727 Sailbags (<http://www.727sailbags.com/>) société valorisant les voiles en fin de vie en sacs et autres objets déco.

Cette société est en phase de recherche de point de collecte.

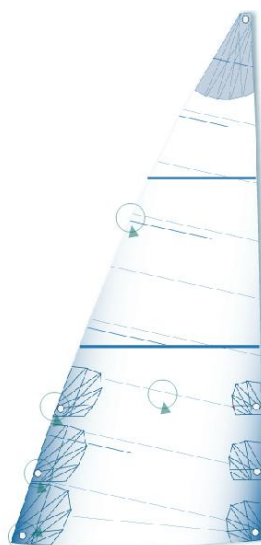
- Elvstrom (<http://www.elvstrom-sails.com>), cette société d'origine danoise est implantée en France avec des sites de production à Mouans Sartoux, le Crouesty et La Rochelle. La société est certifiée ISO 9002 en 1995.
- All Purpose (<http://www.allpurpose.fr>) cette société française, implantée à La Trinité, possède 5 succursales et réalise un chiffre d'affaires de 811 000Euros en 2010. Au niveau de la R&D, All purpose travaille en collaboration avec CLM (Custom Laminates Manufacturing, 12270 NAJAC) et propose notamment le Trilam (www.trilam.net) procédé breveté de fabrication de fibre orientée. Côté environnement aucune revendication.

- DOYLE (<http://www.doylesails.com>) est une société américaine avec une antenne française sur Toulon. Les fibres utilisées sont le Kevlar®, le Twaron®, le Technora®, le Spectra®, le Certran®, le Dyneema®, le Vectran®, le Zylon® et la fibre de carbone.
- North Sails (www.northsails.fr) est la première voilerie au monde avec 63 grands planchers et 56 points de service et bureaux de vente dans 29 pays. North Sails investit beaucoup dans la technologie pour la performance mais ne fait rien apparaître sur l'environnement.

En conclusion, cette analyse du positionnement de la concurrence vis-à-vis de l'environnement montre que dans le domaine des voiles éco-conçues rien est fait. Voilerie Granvillaise peut se démarquer sur ce créneau dans les années à venir en surveillant l'apparition de **nouveaux tissus éco-conçus, en recyclant des matériaux et en utilisant des biomatériaux.**

2.3 – Description du produit étudié

La société Voilerie Granvillaise nous a demandé de bien vouloir étudier la voile la plus représentative de son activité : la grand-voile.

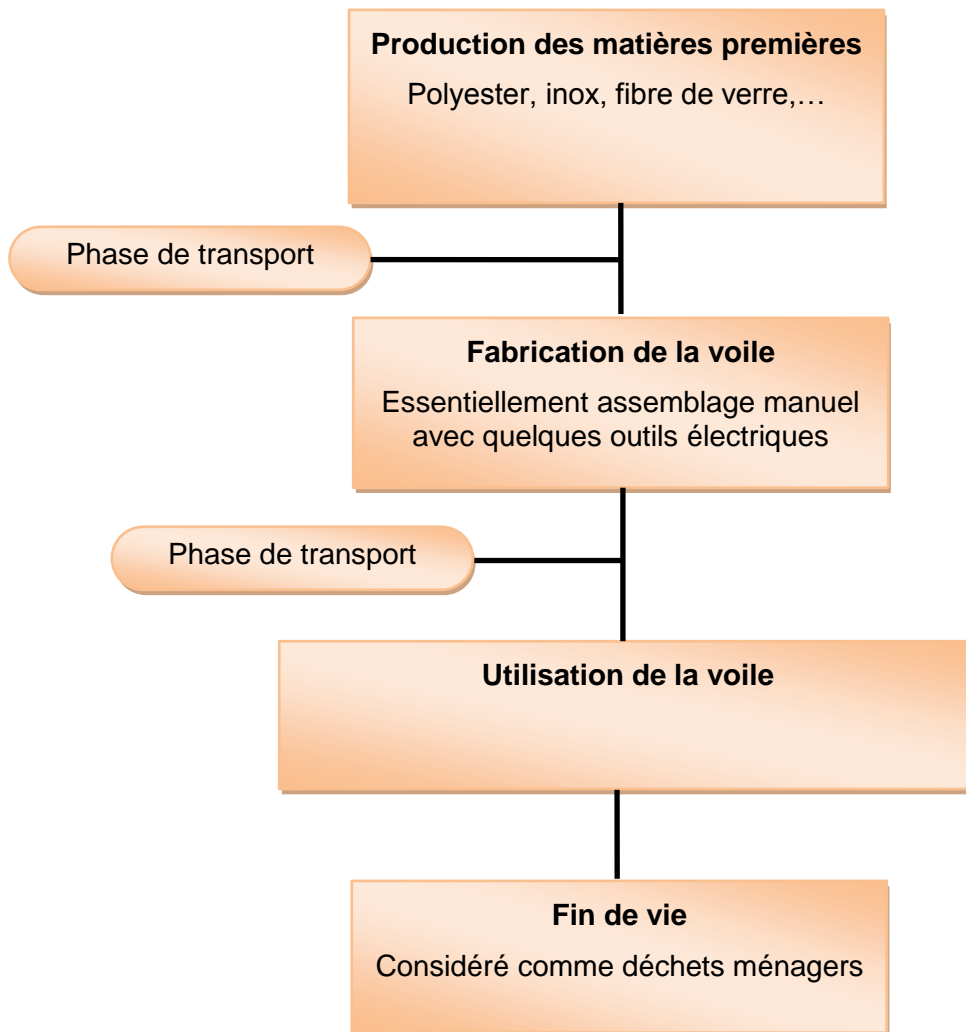


Cette voile doit avoir plusieurs caractéristiques :

- Etre très solide ;
- Avoir une bonne tenue aux UV ;
- Résister à l'usure marine

L'unité fonctionnelle retenue pour l'analyse de ce produit est de faire avancer le bateau pour 1000 sorties (entre 5 et 15 ans).

Cycle de vie de la grand-voile



3 – Evaluation des enjeux :

Deux familles d'enjeux seront examinées dans la présente évaluation. La première concerne les pressions qui sont extérieures à l'entreprise. La réglementation, les donneurs d'ordre et les autres parties intéressées seront considérés. L'entreprise ne contrôle pas ces derniers facteurs mais peut les contrer en se préparant adéquatement. La seconde famille concerne les facteurs internes sur lesquels l'entreprise a le contrôle. La gestion environnementale, les achats et la conception seront considérés (description en [annexe 1](#)).

L'outil de "Pré-Diagnostic éco-conception"⁶ permet de pondérer les 6 enjeux précédents en fonction d'une échelle préétablie en 5 niveaux. Si on prend l'exemple de la gestion environnementale, la pondération sera à zéro (0/4) s'il n'y a aucune organisation dans l'entreprise, une note faible (1/4) sera allouée si le site est conforme à la réglementation environnementale, une note moyenne (2/4) s'il existe un système de gestion environnementale de son site, une note élevée (3/4) s'il inclut quelques caractéristiques des produits et une note parfaite (4/4) s'il est complet et intègre à la fois le site et les produits sur l'ensemble du cycle de vie. La pondération est effectuée en lien avec le produit étudié et en fonction de l'interprétation des renseignements recueillis lors de la rencontre en entreprise. Les échelles de pondération pour l'analyse des enjeux sont présentées à [l'annexe 2](#).

3.1 – Evaluation des pressions externes

Types de pression externe	Cotation
La réglementation	0/4
Les donneurs d'ordre	3/4
Autres parties prenantes	0/4
Résultat	Cotation moyenne : 1/4

Commentaires :

Au final, la pression la plus forte est celle des clients qui se soucient de la provenance et de la fin de vie du produit.

⁶ La démarche et l'outil utilisés sont ceux développés par le Pôle Eco-conception et Management du Cycle de Vie

REGLEMENTATION

Aucune réglementation spécifique à la production de ce type de voile.

DONNEUR D'ORDRES

Les clients réclament de plus en plus d'information sur le produit notamment la provenance des matériaux et sur la fin de vie de la voile. Sur le marché national, les clients souhaitent aussi avoir de la fabrication française.

AUTRES PARTIES PRENANTES

Il existe d'autres parties prenantes que les donneurs d'ordres ou clients qu'elles soient ONG, société civile, riverain... Dans notre cas, aucune partie prenante n'influence sur l'éco-conception de ce produit.

3.2 – Evaluation des facteurs internes

Types de facteur interne	Cotation
Management environnemental	0/4
Achats	0/4
Conception et développement	1/4
Résultat	Cotation moyenne : 0,3/4

Commentaires :

Le produit ne présentant pas de risque environnemental au sein de l'entreprise, cela ne nécessite pas de management spécifique.

MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

La VOILERIE GRANVILLAISE n'a pas de système de management environnemental du site certifié mais le chef d'entreprise est attentif à la gestion des matières premières et à la réutilisation des déchets tissus.

ACHATS

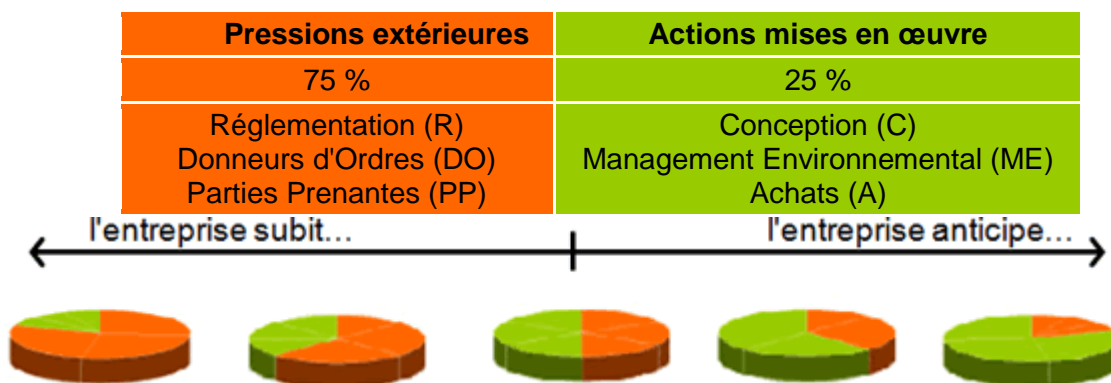
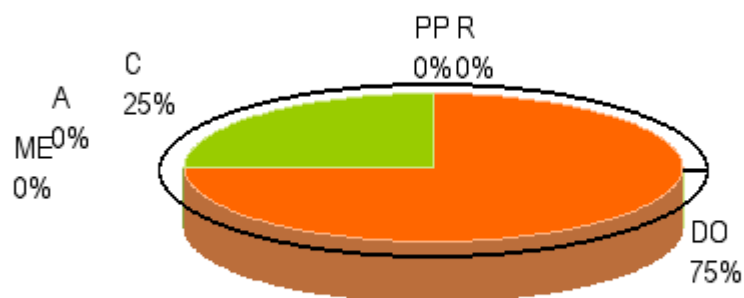
La VOILERIE GRANVILLAISE regarde les informations techniques des produits qu'elle utilise. Il est difficile pour elle d'avoir plus d'influence sur ces fournisseurs pour obtenir des informations environnemental ou sociétal. Les achats en bureautique pourraient être étudiés sous l'angle de l'empreinte écologique.

CONCEPTION

Le cahier des charges imposent des matériaux avec des propriétés très précises. Pour l'essentiel la voile est conçue avec des matériaux issus du pétrole. Une **surveillance** des nouveaux bio-matériaux doit être mise en place afin de remplacer au fur et à mesure les matériaux classiques (<http://www.ecotextile.com/>).

A surveiller la sortie du logiciel **Teksajo** : le logiciel d'aide à la décision et d'évolution dans le domaine de l'écoconception qui est conçu pour accompagner les industriels de la filière textile-habillement et textiles techniques.

3.3 – Analyse et synthèse des enjeux



Au global, l'entreprise doit répondre aux besoins d'informations de ces clients sur la fabrication française et la fin de vie des voiles.

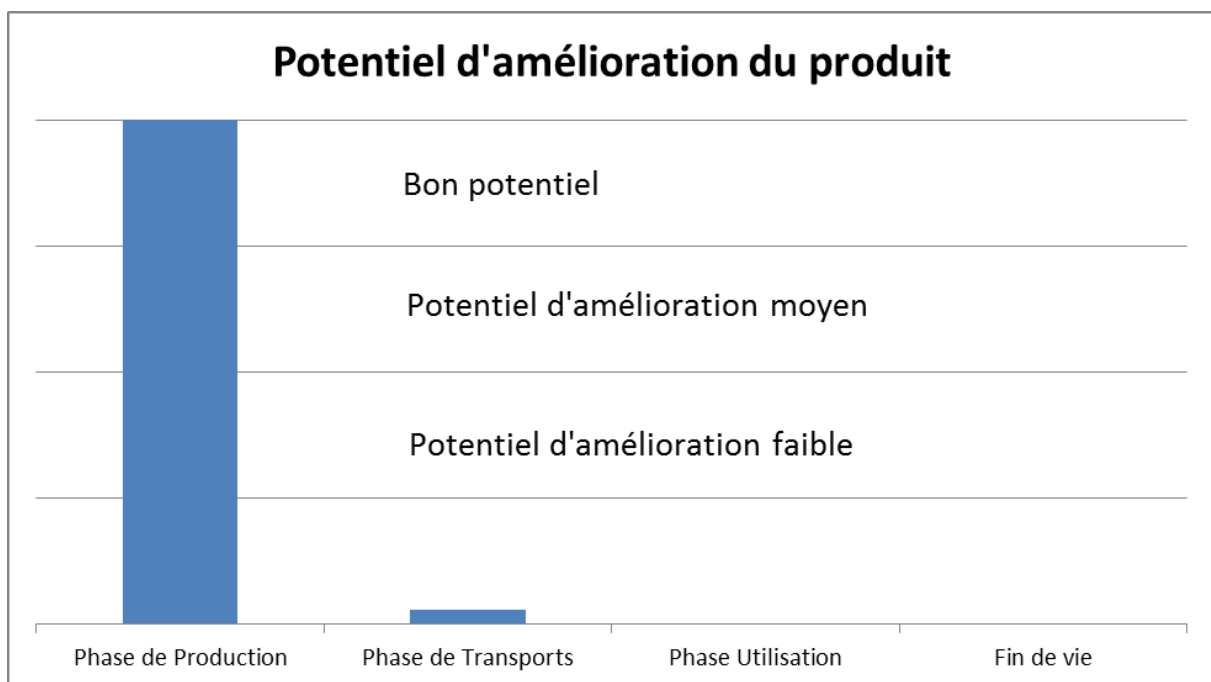
4 – Evaluation du produit et identification de pistes d'amélioration

4.1 – Evaluation

Ces résultats ne peuvent être comparés à ceux obtenus par une ACV.

Les résultats d'une ACV sont issus d'une évaluation environnementale au sens strict du terme tandis que le graphique suivant représente le potentiel relatif d'amélioration pour chacune des phases. Ce potentiel est déterminé par la combinaison :

- d'une évaluation environnementale qualitative,
- d'une évaluation sommaire de la réglementation environnementale applicable,
- de la perception de ce que sont les besoins du client,
- et d'une évaluation de ce qui serait le plus pertinent, à court et moyen terme, pour l'équipe de conception.

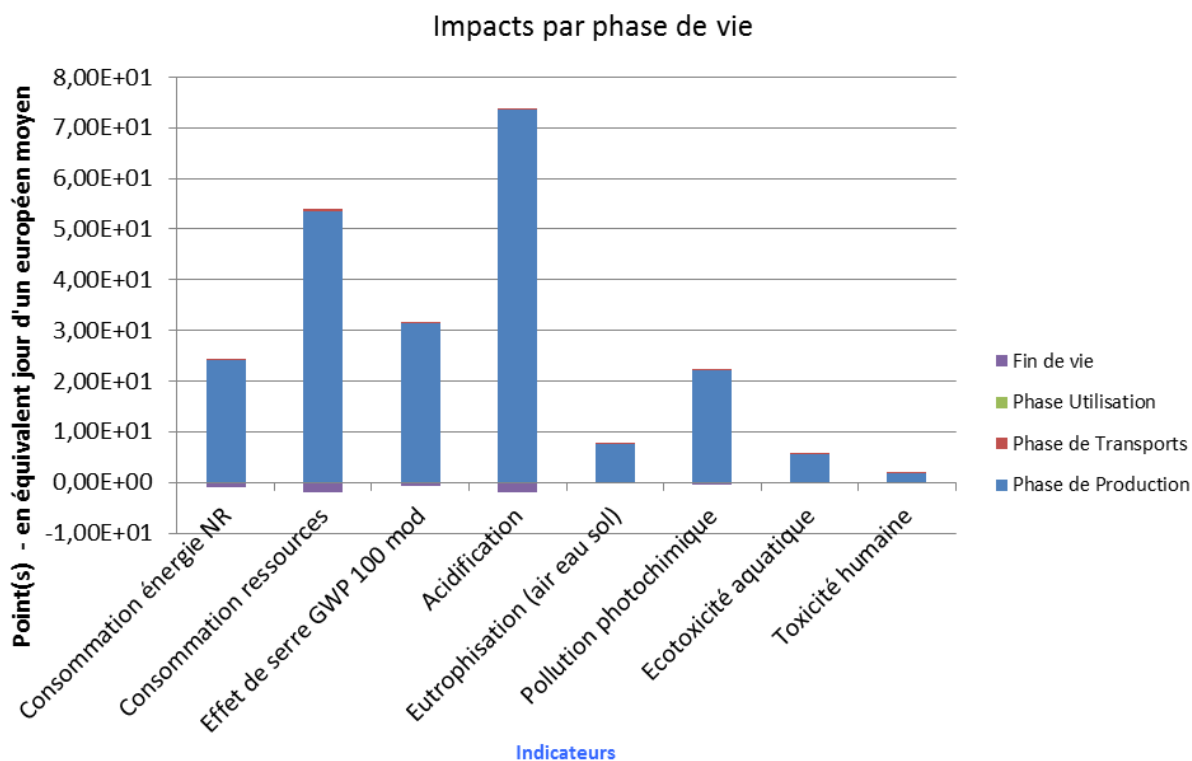


Les données d'inventaires sont en [annexe 3](#).

Commentaires :

Selon l'analyse des données recueillies lors de la rencontre en entreprise, la phase du cycle de vie qui offre le meilleur potentiel d'amélioration est la production qui inclut la production des matières premières.

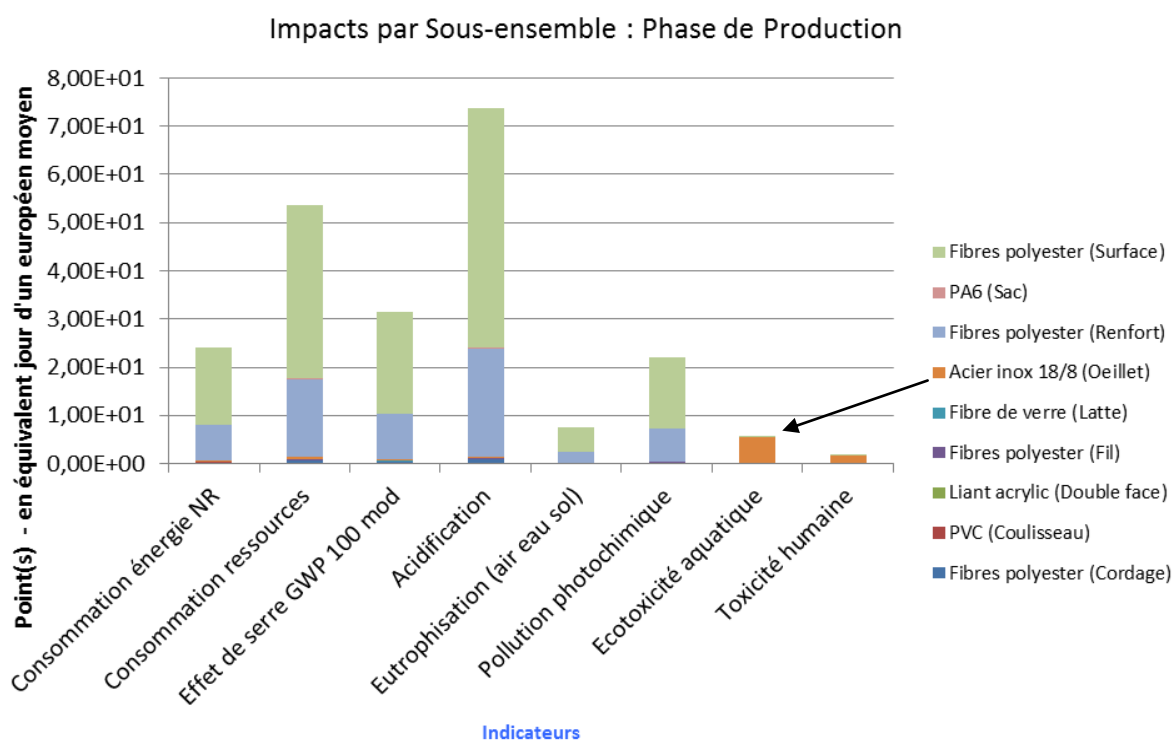
4.1.1 – Analyse par étape du cycle de vie



Ce graphique confirme bien une prédominance de l'impact environnemental en phase de production notamment sur la consommation en ressource et l'acidification.

L'analyse suivante va permettre de comprendre les éléments influençant ces deux impacts.

4.1.2 – Analyse de la phase de fabrication



Ce graphique permet de détailler par type d'éléments constituant la grand-voile, les impacts de ces derniers.

Les deux impacts, consommation ressources et acidification, sont issus de l'utilisation des fibres polyester.

L'utilisation de ces types de matériaux recyclés ou biosourcés permettrait d'influencer ce résultat. Ci-dessous un tableau représente une liste de biomatériaux avec les fournisseurs.

Tableau SEQ Tableau 1* ARABIC 2 : Panorama de l'offre polymères durables bio-sourcés

<i>Polymère</i>	<i>Nom</i>	<i>Producteur</i>	<i>% de substitution renouvelable</i>	<i>Origine de la ressource</i>
PA11	Rilsan	Arkema	100%	Ricin
PA11 +TPEA (Pebax Rnew)	Rilsan HT	Arkema	100% +20 à 90%	Ricin
TPEA	Pebax Rnew	Arkema	20 à 90%	Ricin
PA	Rilsan Clear Rnew	Arkema	54%	Ricin
PA6-10	Ultramid balance	BASF	60%	Acide sébassique (issu du Ricin)
PA6-10	Zytel	Dupont	60%	Acide sébassique
PA10	Zytel	Dupont	100%	Acide sébassique
Polyol	Lupanol Balance	BASF	31%	Ricin
PU mousse	Elastogran	BASF		Polyol de Lupanol
PTT	Sorona	Dupont et Tate & lyle	40%	bio PDO issu du glucose
PEHD	Green PE	Braskem	100%	Canne à sucre
PEHD	Dowlex	Dow chemical et Crystlasev	100%	Canne à sucre
Formulé	Galalène	Roquette		Amidon

Remarque : Le cuir n'étant pas présent dans la base de données du logiciel Bilan Produit, les impacts environnementaux de ce dernier ne sont donc pas présents dans les graphiques.

Cependant l'Union Européenne a sorti un document sur le procédé de traitement des peaux dont le tableau (extrait ci-dessous) présente les principaux impacts environnementaux pouvant apparaître à chaque phase de production.

Préparation	Travail de rivière			Tannage	Finissage
Conservation et découpage	Trempage	Épilage puis trempage	Echarnage, déchaulage, lavage	Tannage au chrome	Refendage, re-tannage, essorage, palissonnage, ponçage
<ul style="list-style-type: none"> > Utilisation de saumure = eaux résiduelles à forte salinité > Substances chimiques > Odeurs nauséabondes et nocives > Déchets organiques solides 	<ul style="list-style-type: none"> > Pollution des eaux (sel, azote organique, sulfure d'hydrogène, etc.) > Déchets organiques et inorganiques > Odeurs délétères > Emission d'ammoniac 	<ul style="list-style-type: none"> > Substances chimiques pour le retrait des poils = pollution des eaux > Déchets solides (fibres sales) > Emission de sulfure d'hydrogène 	<ul style="list-style-type: none"> > Déchets organiques > Déchets solides (fibres) > Emission de sulfure d'hydrogène 	<ul style="list-style-type: none"> > Pollution des eaux (chrome, sels, acidité, etc.) <p style="text-align: center;">Tannage végétal</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pollution des eaux (matières phénoliques, acidité) 	<ul style="list-style-type: none"> > Pollution des eaux (résidus d'agents de finissage) > Divers déchets solides > Emissions de solvants et poussières de polissage

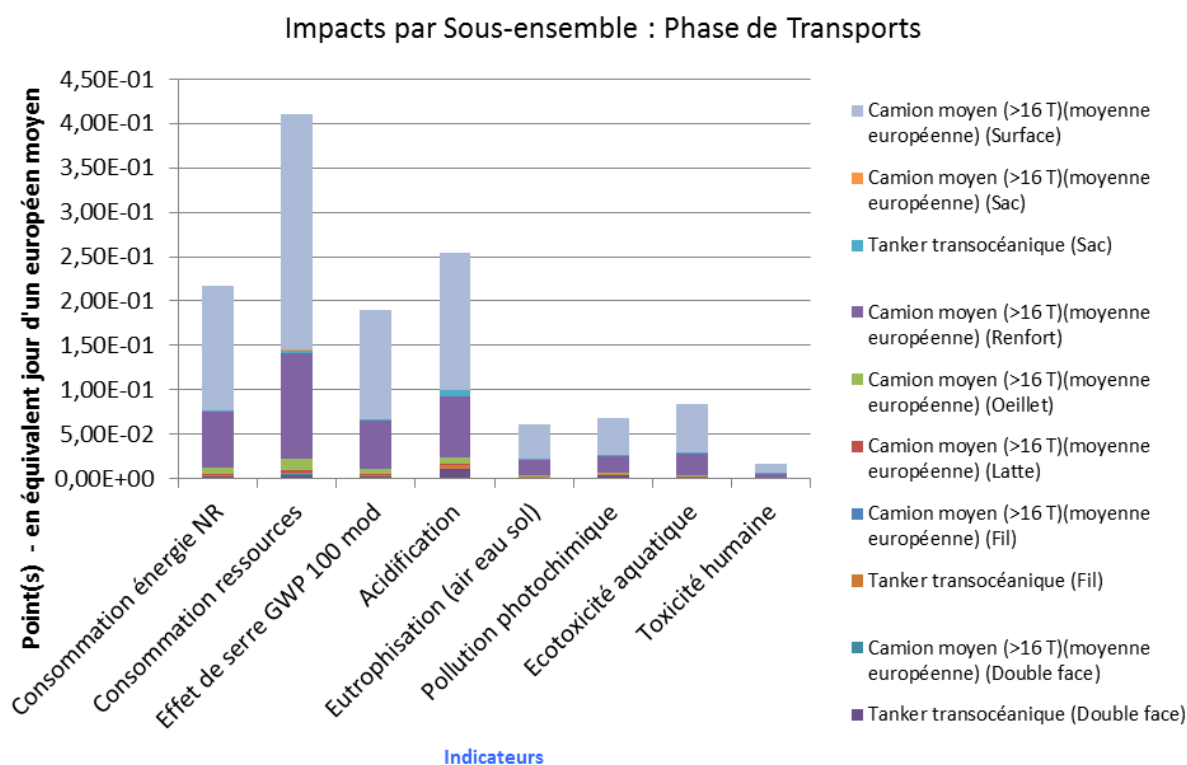
Une société française propose du cuir issu d'élevage biologique et bénéficiant d'un tannage végétal (extraits d'écorce de mimosa et de châtaigne) : <http://www.koru-organic.fr/faire-soi-meme/11-cuir-au-metre.html#infos> au prix catalogue de 75 € TTC le m en épaisseur de 1.2/1.4 mm

En Basse Normandie, à Barenton, le fabricant de chaussure Empreinte propose des chaussures en cuir avec un tannage végétal. Il pourrait être intéressant de voir avec le dirigeant s'il y a une opportunité d'exploitation de chutes de cuir pour faire les renforts sur la grand-voile.

<http://www.empreinte-shoes.fr/contact/>

Un autre élément n'a pas été pris en compte ne connaissant pas la matière : le film support du double face. D'après nos renseignements, il serait en glassine qui est à base de cellulose et de silicone. Ce type de papier est depuis peu recyclé par une société Vertaris (<http://www.vertaris.eu/recyclage-papiers-silicones-complexes.html>) à contacter au 03 89 27 61 18.

4.1.3 – Analyse de la phase de transport



La phase transport est moins impactante que la phase fabrication (échelle à 10^{E-01}). Toutefois, il apparait clairement que deux éléments influencent l'environnement : la surface et le renfort. Bien que venant d'Europe, le poids en polyester sur le produit final pèse aussi sur le transport par rapport aux autres éléments venant d'Asie.

4.1.4 – Analyse de la phase d'utilisation

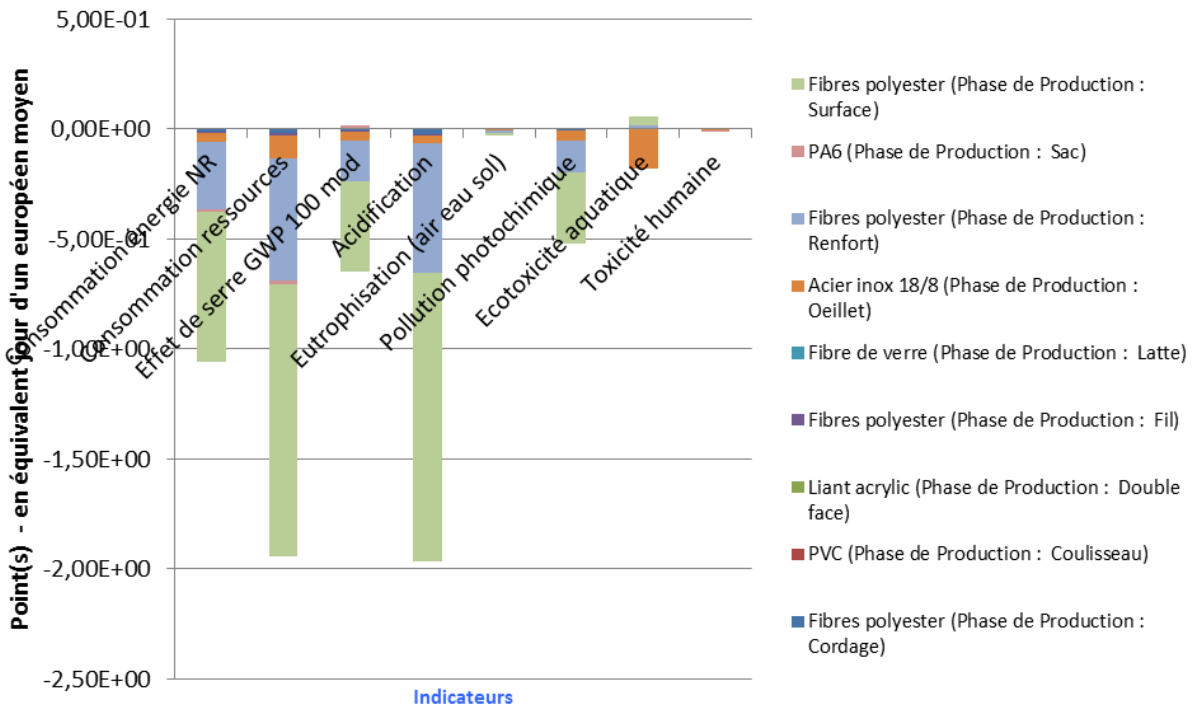
La phase utilisation de la grand-voile ne génère aucun impact sur l'environnement.

4.1.5 – Analyse de la phase de fin de vie

Difficile de connaître la fin de vie de ce type de produit. Voilerie Granvillaise répare de temps en temps les grands voiles. Sinon nous avons considéré qu'elles partaient en déchets ménagers avec une valorisation optimum notamment pour la fibre polyester avec un recyclage à 10%, une incinération à 45% et un enfouissement à 45%.

Dans cette dernière hypothèse, le graphique ci-dessous indique que le matériau plus impactant est le toujours la fibre polyester. Ce résultat contribue à renforcer l'idée de trouver une alternative à ce matériau par un biomatériau en gardant toutes les propriétés recherchées.

Impacts par Sous-ensemble : Fin de vie



4.2 – Identification de pistes d’amélioration

4.2.1 – Présélection des critères

Pour le produit concerné, nous avons fait les hypothèses suivantes :

- le produit a une durée de vie longue à comparer avec d’autres produits qui rendent le même service.
- La stratégie environnementale de fin de vie la plus favorable est la valorisation matière.

	Matière Première	Fabrication	Logistique	Usage	Fin de Vie
Sureté environnementale					
Consommation énergétique					
Consommation matière					
Déchets et émissions	X	X			

4.2.2 - Les points forts

Les points forts ont été identifiés grâce à un outil check-list en éco-conception, l'évaluation est synthétisée en [annexe 4](#).

Concevoir des produits solides et à longue durée de vie

Les produits à durée de vie longue sont à la base d'une utilisation optimale des matières premières et de l'énergie nécessaires à leur fabrication. Une réalisation robuste et par là même la possibilité de résister à de fortes contraintes vont de pair avec une longue durée de vie du produit. La robustesse est donc une condition très importante pour une utilisation efficace des ressources. Un élément robuste possède encore, en fin de vie du produit, un potentiel qui peut lui permettre, après rénovation, d'être réutilisé. En plus d'une bonne synchronisation globale au niveau du produit et d'une harmonisation de la durée de vie des différents éléments, il s'agit également de préserver les ressources par la réutilisation ultérieure du produit ou de certains de ses composants.

Réduire la quantité de matière grâce à une conception visant la résistance optimum

La réduction de la quantité nécessaire de matériau dans le produit entraîne une réduction de la consommation de ressources. Le but qui doit être fixé est de réaliser le produit avec une quantité minimale de matériau. Cela n'est naturellement valable que dans le cadre du maintien des exigences en matière de résistance mécanique et de durée de vie. La conception via l'optimisation de la résistance mécanique des pièces et composants constitue ici une solution pour la mise en œuvre maîtrisée des matériaux. Une attention particulière pourra être réalisée sur la gestion de la surqualité qui est souvent source de surconsommation de matière première.

Assurer la haute fiabilité du produit

La notion de fiabilité correspond à la probabilité pour un produit d'être capable, dans des conditions d'utilisation définies et sur une période fixée, d'assurer ses fonctions sans défaillance ou panne. La garantie d'une fiabilité élevée est importante non seulement sur le plan environnemental mais aussi car elle permet de prolonger aussi longtemps que possible l'utilisation du produit.

4.2.3 – Les points d'amélioration

Utiliser des matériaux pour leurs performances environnementales et recyclables

Diverses méthodes d'évaluation quantifient, sur la base d'indicateurs, les impacts sur l'environnement lors de la production des matériaux et permettent ainsi d'établir une comparaison entre ces différents matériaux (cf page 21 tableau des bioplastiques).

Obtenir des taux de retours importants

Des taux de retour importants signifient que seul un faible pourcentage de produits échappe au circuit et se transforme en déchet. La part la plus importante, dans le cas idéal 100 %, est retournée au producteur et peut être démontée et rénovée, les pièces peuvent être réutilisées, les matériaux revalorisés et les substances toxiques traitées dans le respect de l'environnement. Plus le taux de retour est élevé, plus l'environnement en tire profit et plus le processus global de retraitement sera économique ! Il est donc très important (dans l'intérêt de l'environnement et du producteur) de créer des incitations qui poussent le consommateur à retourner le produit après utilisation.

Prévoir qu'elles sont les possibilités pour l'utilisateur final d'éliminer son produit en fin de vie

Le consommateur a en général peu d'envie d'investir des efforts dans l'élimination du produit. De ce fait, le mode d'élimination doit être simple et en phase avec les moyens mis à disposition de l'utilisateur. Il est de plus, important d'informer le consommateur sur les modalités d'élimination et de le motiver à suivre les consignes correspondantes au travers d'une notice explicative.

4.2.4 – Stratégie d'éco-conception possible

Les propositions de stratégie d'éco-conception présentées ci-dessous reprennent les points d'améliorations cités précédemment.

Choix des matériaux :

Trouver de nouveaux matériaux ou biomatériaux par une veille active sur le sujet notamment sur les fabricants. Aujourd'hui que ce soit Contender, Polyant ou Bainbridge aucun ne fait apparaître un tissu issu de biomatériaux. En matière d'écologie, Polyant revendique l'utilisation en Allemagne de 100 % d'électricité d'origine renouvelable

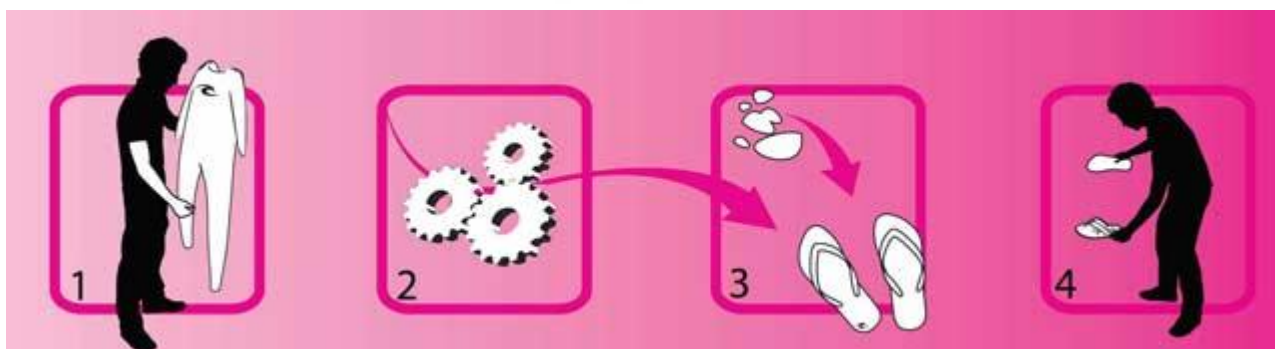
Notamment sur le cas des coulisseaux qui peuvent être facilement élaboré en biomatériaux. Le pôle plasturgie d'Alençon peut sûrement travailler sur le sujet. Concernant le cuir, il existe, comme cité précédemment en page 22, une solution

alternative française au tannage chromé par du tannage végétal avec en plus issu d'élevage bio.

Gestion Fin de vie

L'exemple, ci-après, peut-être une source d'inspiration pour Voilerie Granvillaise avec différentes options possibles sur la problématique de la gestion de fin de vie des produits.

Etude de cas déjà existant : Le projet Résurrection de Rip Curl :



Le principe est simple :

- ✓ On redonne son ancienne combinaison (quel que soit sa marque).
- ✓ Rip Curl redonne jusqu'à 100€ pour tout achat d'une nouvelle combinaison Bomb Rip Curl.
- ✓ Si la combinaison est encore utilisable, elle est envoyée au Maroc pour de jeunes surfeurs.
- ✓ Dans le cas où la combinaison n'est plus utilisable :
 - Une partie du néoprène a été broyée pour remplir des poufs, et les enveloppes de ces poufs sont des anciennes bannières des événements RIP CURL. Ils ont été

ensuite vendus aux enchères sur Internet, et les bénéfices ont été versés à Surfrider Foundation.

- Pour Rip Curl Europe, une partie du néoprène a servi pour la création d'une paire de tongs (30% de néoprène recyclé et caoutchouc) avec une tige en coton bio.



- Pour Rip Curl Asie, une partie du néoprène a servi dans les semelles des nouveaux modèles de chaussures.

Rip Curl commercialise des produits à base de coton bio, polyester recyclé et bien sûr à base du néoprène recyclé. Ils se sont auto-déclarés.

Voici le logo :

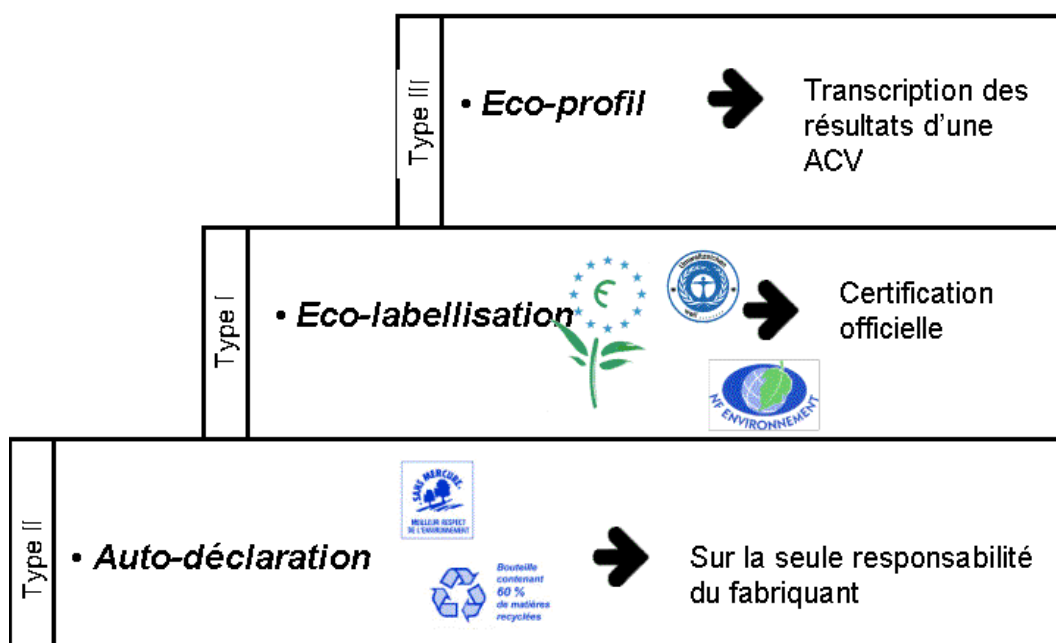


Plus d'informations :

http://www.ripcurl.eu/index.php?planet_resurrection2

5 – Communication environnementale produit

La communication environnementale doit tout d'abord répondre à la norme ISO 14020 "Étiquettes et déclarations environnementales – Principes généraux". La norme énonce 9 principes qui s'appliquent à l'ensemble des étiquettes et déclarations environnementales. À titre d'exemple, l'un de ces principes stipule que le développement des étiquettes et déclarations environnementales doit prendre en compte tous les aspects pertinents du cycle de vie du produit. Un autre précise que les étiquettes doivent être exactes, vérifiables, pertinentes et ne pas être de nature à induire en erreur. Il existe 3 types de communication environnementale.



Écolabels ou écologos (étiquetage de Type I)

Les écolabels sont définis par la norme ISO 14024. Ce sont des certificats donnés aux produits les plus respectueux de l'environnement. Il existe plusieurs types d'écolabels : Environmental choice (Canada), la marque NF environnement (France), l'ange bleu (Allemagne), etc. Ces déclarations environnementales prennent en compte tout le cycle de vie du produit. Par contre, ils sont nationaux. Par conséquent, dans une perspective d'exportation, il peut devenir très onéreux et complexe d'obtenir le label de chaque pays.

Exemples d'écologos :

Écolabel canadien



Écolabel français



Écolabel européen



Auto-déclarations (étiquetage de Type II)

Les auto-déclarations sont définies par la norme ISO 14021. Elles se font sur la seule responsabilité du fabricant. Il n'y a pas de certification ou de tierce partie impliquée. Il n'y a pas non plus de notion de cycle de vie du produit. La plupart du temps, on ne se préoccupe que d'un seul aspect du produit au cours d'une des phases du cycle de vie. Ce type de déclaration doit être précis, explicatif et satisfaire aux normes relatives d'exactitude des allégations sur les étiquettes. La norme précise d'ailleurs la définition et les exigences des déclarations usuelles suivantes : compostable, dégradable, conçu pour être désassemblé, allongement de la durée de vie d'un produit, énergie récupérée, recyclable, contenu recyclé, consommation réduite d'énergie, utilisation réduite des ressources, consommation réduite d'eau, réutilisable et rechargeable, et finalement, réduction des déchets.

Voilerie Granvillaise peut utiliser ce type de déclarations pour valoriser ses efforts sur l'environnement

Exemples d'auto-déclarations



Bouteille
contenant
60 %
de matières
recyclées



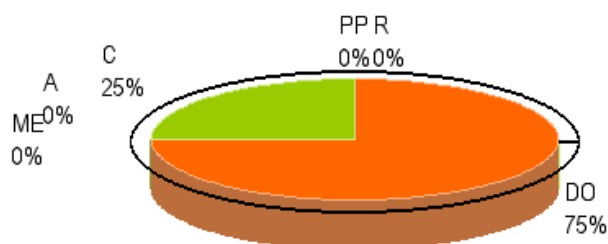
Écoprofiles ou déclarations environnementales (étiquetage de Type III)

Les écoprofiles sont définis par la norme ISO 14025. Ils sont la transcription des résultats d'une analyse du cycle de vie. Il peut être certifié ou non, mais il est toujours fait par une tierce partie qui vérifie les résultats de l'étude d'une part et la véracité de la communication d'autre part.

En savoir plus : [annexe 5](#)

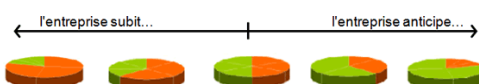
Conclusion

ENJEUX de l'ENTREPRISE

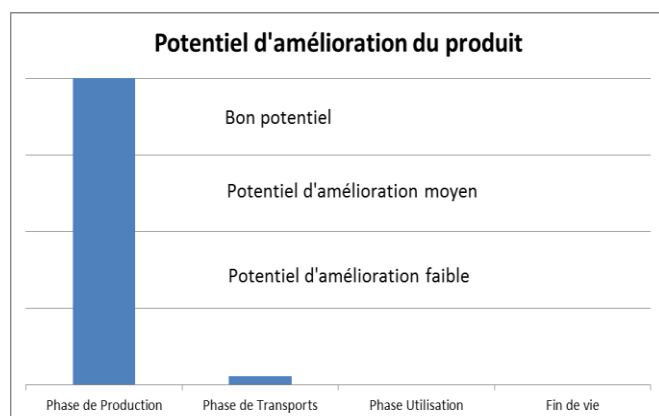


L'entreprise est vigilante sur le sujet de l'environnement afin de répondre au mieux aux interrogations de ses clients.

VOILERIE GRANVILLAISE doit surveiller l'arrivée de nouveaux biomatériaux et des produits plus respectueux de l'environnement.



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PRODUIT CYCLE DE VIE



En phase de production, un seul matériau impactant : la fibre polyester.

Etudier l'utilisation des matériaux recyclés ou biomatériaux.

En phase transport, il est préférable d'utiliser la voie maritime

La phase fin de vie étant assez inconnue, il faudrait trouver une valorisation possible pour inciter au retour des voiles.

ANALYSE de la COMMUNICATION



VOILERIE GRANVILLAISE ne peut communiquer sur les aspects écologiques par manque de revendications possibles.

L'utilisation de pictogrammes dédiés aux nouveaux matériaux éco-conçus valoriserait le travail et l'image de Voilerie Granvillaise dans ce domaine.

PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE

Nous proposons à Voilerie Granvillaise de les mettre en relation avec l'Institut Supérieur de la plasturgie d'Alençon qui travaille sur les matériaux biosourcés et en plus fournir un industriel pouvant fabriquer des coulisseaux.

ISPA Jean-Charles GORGES Montfoulon 61250 DAMIGNI Tél : 02 33 81 26 00. Fax : jeancharlesgorges@ispa.asso.fr

Concernant le sujet du textile, afin d'aller plus loin dans cette démarche, nous incitons à Voilerie Granvillaise à interroger des centres techniques :

- l'Institut Français du Textile et de l'Habillement (www.ifth.org).
- Le centre relais des constructeurs textiles : <http://www.relais-textiles.com/>
- Le pôle fibre : <http://www.polefibres.fr/systeme/m1.php?hid=118228>

Le travail sur la fin de vie est à étudier selon les enjeux économiques de l'entreprise. Le programme de récupération doit être viable économiquement (peut être devenir un point relais de 727 Sailbags).

Autre point à étudier, l'utilisation de cuir au tannage naturel avec les 2 solutions évoquées en page 22 et simple à mettre en oeuvre.

Enfin, le cas du support de l'adhésif pourrait être une action de la F2N en mutualisant les adhérents consommateurs pour atteindre un volume intéressant pour la société recyclant ce type de produit.

D'autre part, pour favoriser le développement d'une démarche d'éco-conception et la diffusion des compétences associées, l'ADEME et la région Basse-Normandie peuvent apporter une aide sous forme de subvention à la société VOILERIE GRANVILLAISE pour enclencher des études.

Volet A

L'établissement du profil environnemental d'un produit permet de :

- ✓ dresser le profil qualitatif et quantitatif du produit,
- ✓ proposer d'éventuelles pistes d'amélioration faciles à valider,
- ✓ sensibiliser les différents acteurs de l'entreprise.

Volet B

L'accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception est destiné à :

- ✓ guider une personne ressource dans la démarche d'éco-conception et sensibiliser les différents acteurs de l'entreprise,
- ✓ dresser le profil qualitatif et quantitatif précis du produit et classer ses aspects environnementaux,
- ✓ évaluer précisément les avantages et désavantages des pistes d'amélioration identifiées.

Annexes

Annexe 1 : Description des enjeux

Il existe deux familles d'enjeux. La première concerne les pressions qui sont extérieures à l'entreprise et qui sont donc par définition peu maîtrisables. La seconde famille se concentre plus sur les réponses apportées par l'entreprise : ce qui est déjà mis en œuvre par l'entreprise.

Pressions extérieures :

Réglementation :

En plus de la réglementation visant les pratiques industrielles et l'environnement qui fixe des seuils de rejets lors de la fabrication des produits, on voit apparaître des directives européennes dont la frontière d'application n'est plus seulement fixée sur la phase de fabrication mais sur tout le cycle de vie du produit. Ces directives commencent à être traduites en droit français comme par exemple la directive sur les Véhicules Hors d'Usage (VHU) qui fixe des objectifs quant à la recyclabilité de ces produits en fin de vie et qui interdit ou donne des seuils pour l'utilisation de certaines substances. On peut aussi parler de la directive sur les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique qui fixe des taux de récupération et de valorisation. Globalement on voit que les responsabilités environnementales deviennent de plus en plus importantes pour le producteur du produit.

Donneurs d'ordres :

La conception d'un produit est souvent induite par rapport à un cahier des charges donné par les donneurs d'ordres ou par les contraintes liées à la cible d'acheteur. D'une part, les acheteurs publics ont tous été formés à l'achat d'écoproduits. D'autre part, un sous-traitant de l'automobile doit répondre à un cahier des charges qui englobe des critères environnementaux comme le poids du produit ou bien des substances utilisées.

Parties prenantes :

Il existe d'autres parties prenantes que les donneurs d'ordres ou clients qu'elles soient ONG, société civile, riverain... Ces nouveaux acteurs ont un poids important car ils peuvent décrier le produit voire même demander son boycott. Cette nouvelle forme de pouvoir est à prendre en considération de façon importante.

Actions mises en œuvre

Conception :

La plupart du temps, les entreprises font de l'éco-conception sans le savoir. Le but est d'identifier si l'entreprise maîtrise suffisamment sa conception pour pouvoir intégrer l'environnement comme critère et si oui, si elle prend déjà en compte certains critères d'éco-conception dans ses choix.

Management environnemental :

La prise en compte de l'environnement dans un système de management certifié ou non est une prérogative pour la conception écologique de produit. Elle permet la sensibilisation du personnel à l'environnement et à sa gestion lors de la réalisation de tâches du type gestion ou tri des déchets... De plus, ce travail de réduction des pollutions et nuisances à la source peut revêtir deux aspects, le premier concernant le site industriel comme décrit précédemment et le second la partie concernant le produit et tous ses aspects tout au cours du cycle de vie de ce dernier.

Achats :

Le processus d'achat au sein d'une entreprise est multicritère puisqu'il doit répondre à des contraintes de prix, de délais, de qualité... et aussi d'environnement. Comme la responsabilité revient au producteur du produit, il doit maîtriser les impacts environnementaux tout au long de la chaîne logistique.

Annexe 2 : Cotation des enjeux

PRESSIONS ET ATTENTES EXTERNES

REGLEMENTATIONS concernant les caractéristiques environnementales du produit

Aucune réglementation « produit - environnement » applicable	X
Produits soumis uniquement aux directives emballages.	
Produits non réglementés mais similaires dans leur fonction à des produits déjà réglementés (ex : produits d'usage professionnel n'ayant pas encore une réglementation du type de celle appliquée aux produits à destination du grand public)	
Produits faisant l'objet de travaux pré-réglementaires (directives en cours d'élaboration)	
Produits faisant l'objet de directives particulières (ex : VHU, PEE, substances ?) ou composant rentrant dans la composition de ces produits	

DONNEURS d'ORDRE (clients / consommateurs / utilisateurs)

Aucune attente environnementale exprimée	
Exigence du donneur d'ordre quant à la conformité réglementaire du site (ex : ICPE)	
Exigence du donneur d'ordre en matière de système de gestion environnementale du site (certifié ou non)	
Exigence du donneur d'ordre concernant une caractéristique environnementale du produit (recyclabilité, masse, composition)	X
Exigence du donneur d'ordre concernant plusieurs caractéristiques environnementales du produit à différentes étapes du cycle de vie ou l'obtention d'une reconnaissance officielle (ex : écolabel)	

AUTRES PARTIES PRENANTES (société civile, ONG, riverains)

Aucune attente environnementale connue	
Des attentes générales par rapport à la gestion des ressources et à la diminution des pollutions et des déchets, attentes pouvant concerner le produit	X
Des attentes spécifiques à l'implantation du site, à l'activité, au produit (ex : déchets en fin de vie) ou à des produits similaires ou encore demandes par une tierce partie de notation en matière de développement durable ou d'éthique	
Le produit ou des produits similaires sont systématiquement décriés comme étant générateurs de pollutions importantes (article de presse, prise de position d'ONG).	
Les matériaux ou substances qui composent le produit ou les substances qui sont émises à l'une ou l'autre étape de son cycle de vie font l'objet d'attaques récurrentes (appel au boycott, campagne de presse)	

ORGANISATION ET DEMARCHES INTERNES

MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'ENTREPRISE

Aucune organisation	X
Suivi de la conformité réglementaire du site	
Existence d'un système de management environnemental du site (certifié ou non)	
Existence d'un système de management environnemental du site intégrant formellement quelques caractéristiques environnementales des produits et, dans les actions de formation à l'environnement, une sensibilisation du personnel aux impacts des produits.	
Existence d'un système de management environnemental intégrant à la fois les processus de fabrication et de conception sur l'ensemble du cycle de vie des produits.	

ACHATS DE L'ENTREPRISE

Aucune prise en compte formalisée de l'environnement lors des achats	X
Demande systématique d'informations environnementales auprès des fournisseurs dont notamment la conformité de leur site avec la réglementation environnementale	
Demande systématique d'informations auprès des fournisseurs quant à l'existence d'un système de gestion environnementale formalisé	
Intégration lors la sélection des fournisseurs d'une ou plusieurs caractéristiques environnementales relatives aux matières premières et produits achetés	
Demande auprès des fournisseurs de démontrer leur démarche d'éco-conception, via notamment l'amélioration continue des caractéristiques environnementales de leurs offres	

CONCEPTION et DEVELOPPEMENT DANS L'ENTREPRISE

Aucune prise en compte formalisée de l'environnement lors de la conception	
Connaissance de la composition précise en matières et en substances du produit et description des caractéristiques principales de ses différentes étapes de cycle de vie (fabrication, distribution, utilisation et valorisation en fin de vie).	X
Connaissance des principaux enjeux environnementaux liés à la composition du produit et aux différentes étapes de son cycle de vie : veille pré-réglementaire, benchmarking concurrentiel, connaissance des référentiels d'écolabel sur des produits similaires.	
Démarche expérimentale sur un ou plusieurs produit(s) de prise en compte de l'environnement en conception, selon une logique multicritère intégrant toutes les étapes du cycle de vie, conformément à l'ISO 14062.	
Démarche formalisée et généralisée de prise en compte de l'environnement en conception, suivi des améliorations obtenues et, le cas échéant, promotion lors de la vente des produits, des caractéristiques environnementales conformément aux bonnes pratiques	

Annexe 3 : Analyse Bilan Produit de la grand-voile

Phase de Production

Tableau des éléments (Composants...) du produit

Sous-ensemble	Nom	Quantité	Unité	Commentaires utilisateur
Cordage	Fibres polyester	0,5	kg	
Coulisseau	PVC	0,024	kg	
Double face	Liant acrylic	0,6	kg	
Fil	Fibres polyester	0,2	kg	
Latte	Fibre de verre	0,6	kg	
Œillet	Acier inox 18/8	1,2	kg	
Renfort	Fibres polyester	13,5	kg	
Sac	PA6	0,4	kg	
Surface	Fibres polyester	30	kg	

Phase de Transports

Tableau des transports liés au produit

Sous-ensemble	Nom	Quantité	Unité	Commentaires utilisateur
Cordage	Camion moyen (>16 T)(moyenne européenne)	0,046	t.km	Distance : 92km Masse transportée : 0,5kg
Coulisseau	Transport transocéanique	0,0192	t.km	Distance : 800km Masse transportée : 0,024kg
Coulisseau	Camion moyen (>16 T)(moyenne européenne)	0,02669	t.km	Distance : 1112km Masse transportée : 0,024kg
Double face	Tanker transocéanique	9	t.km	Distance : 15000km Masse transportée : 0,6kg
Double face	Camion moyen (>16 T)(moyenne européenne)	0,12	t.km	Distance : 200km Masse transportée : 0,6kg
Fil	Tanker transocéanique	3	t.km	Distance : 15000km Masse transportée : 0,2kg
Fil	Camion moyen (>16 T)(moyenne européenne)	0,04	t.km	Distance : 200km Masse transportée : 0,2kg
Latte	Camion moyen (>16 T)(moyenne européenne)	0,2178	t.km	Distance : 363km Masse transportée : 0,6kg
Œillet	Camion moyen (>16 T)(moyenne européenne)	1,3704	t.km	Distance : 1142km Masse transportée : 1,2kg
Renfort	Camion moyen (>16 T)(moyenne européenne)	12,42	t.km	Distance : 920km Masse transportée : 13,5kg
Sac	Tanker transocéanique	6	t.km	Distance : 15000km Masse transportée : 0,4kg
Sac	Camion moyen (>16 T)(moyenne européenne)	0,08	t.km	Distance : 200km Masse transportée : 0,4kg
Surface	Camion moyen (>16 T)(moyenne européenne)	27,6	t.km	Distance : 920km Masse transportée : 30kg

Annexe 4 : Choix des points forts et stratégie environnementale produit

	critère		choix final de 3 à 5 critères
Matières premières			
Type de matériaux			
définition	Préférer l'utilisation de matériaux recyclés (matières secondaires)	Non pris en compte	Point -
définition	Utiliser de préférence des composants de type mono-matériau ou diminuer le nombre de matériaux différents	non concerné	
Fabrication			
Technologies de production			
définition	Utiliser des technologies qui réduisent la quantité de matières premières et qui ont peu d'émissions	Pris en compte	Point +
Substances utilisées dans les procédés			
définition	Recycler quand c'est possible les matériaux du processus	non concerné	
Déchets / émission			
définition	Éviter les déchets et les émissions au cours des processus de production	Pris en compte	
définition	Fermer les cycles dans le processus de production	Pris en compte	
définition	Gérer la fin de vie des déchets inévitables de la façon la plus acceptable pour l'environnement	Non pris en compte	
Les composants et parties fabriqués à extérieures			
définition	Evaluer les pièces ou parties sous traités par les critères d'éco-conception	non concerné	
Utilisation			
Fonctionnalités			
définition	Assurer la haute fiabilité du produit	Pris en compte	
définition	Assurer la haute qualité fonctionnelle du produit et minimiser l'influence des inconvénients possibles	Pris en compte	
définition	Concevoir le produit pour de possibles mises à jour	non concerné	
définition	Concevoir le produit pour permettre des adaptations et ajustements lors de son utilisation.	non concerné	
Durabilité			
définition	Réaliser un design pour que le produit soit intemporel	non concerné	
définition	Réaliser un produit apprécié	non concerné	
définition	Concevoir des produits pour une longue durée de vie	Pris en compte	Point +
définition	Construire des produits solides	Pris en compte	
définition	Vérifier que les surfaces sont conviviales	non concerné	
définition	Concevoir pour éviter la corrosion	non concerné	
définition	Harmonisez la durée de vie des différentes	non concerné	

	parties du produit		
Habitude de l'utilisateur			
définition	Concevoir des produits simples d'utilisation	non concerné	
Ergonomie			
définition	Concevoir de manière ergonomique l'interface homme/machine	non concerné	
définition	Concevoir des produits qui s'adaptent aux différents utilisateurs	non concerné	
Circonstances d'utilisation			
définition	Diminuer l'espace demandé lors du rangement du produit quand il n'est pas utilisé	non concerné	
définition	Réduire au minimum de temps de préparation et de travail après utilisation	non concerné	
définition	Concevoir un produit facile à nettoyer et qui se salit peu	non concerné	
Maintenance			
définition	Concentrer l'usure sur des pièces interchangeables	non concerné	
définition	Permettre un diagnostic aisé de l'usure	non concerné	
définition	Indiquer les intervalles d'entretien	Pris en compte	
définition	Permettre l'emploi d'outils standardisés lors de l'entretien	Pris en compte	
Réparation			
définition	Proposer une procédure de démontage intuitive ou prévoir un guide explicatif apposé au le produit	non concerné	
définition	Assurer un accès facile aux composants pour permettre les réparations et les remplacements	non concerné	
définition	Assurer la disponibilité des pièces de rechange nécessaires à la réparation	non concerné	
définition	Standardiser les composants ou utiliser les mêmes sous-ensembles dans différents produits	non concerné	
définition	Assurer la rénovation de pièces usées	Pris en compte	Point +
définition	Utiliser comme pièces de rechange des pièces rénovées	non concerné	
Fin de vie			
Reprise du produit			
définition	Concentrer l'usure sur des pièces interchangeables	non concerné	
définition	Obtenir des taux de retour importants.	Non pris en compte	Point -
Désassemblage			
définition	Repérer les connexions	Pris en compte	
définition	Accessibilité des parties de connexion	Pris en compte	
définition	Démontabilité facile en fin de vie des connexions	Pris en compte	
Recyclage			
définition	Etiquetage des matériaux conformément aux standards	non concerné	
définition	Séparabilité des matériaux	Pris en compte	
définition	Extraction facile des substances dangereuses et de valeur	non concerné	

définition	Vérifier la compatibilité des matériaux entre eux pour le recyclage	non concerné	
définition	Prévoir la compatibilité des couches de surface du matériau pour le recyclage	non concerné	
Elimination			
définition	Prévoir quelles sont les possibilités pour l'utilisateur final pour éliminer son produit en fin de vie	Non pris en compte	Point -

Annexe 5 : Présentation des types de communication et marque produit⁷

Type I – Ecolabels – ISO 14024

Bien que certains ecolabels soient conçus pour répondre à des problématiques B to B⁸, la quasi-totalité des ecolabels trouvent leur sens dans le contexte B to C. En effet, la force du label se trouve dans les références qu'appelle la simple vision d'un pictogramme sur un produit. Le but étant pour les producteurs labellisés de maximiser l'impact communicatif tout en minimisant l'espace de communication, charge aux organismes labellisants de créer dans l'esprit du grand public la connexion entre le pictogramme et les notions auxquelles il renvoie.

Ceci ne permet pas de communiquer spécifiquement sur un ou plusieurs critères environnementaux en particulier mais au contraire de simplement préciser l'appartenance d'un produit à une classe répondant à certains critères. Cette limitation dans le potentiel de flexibilité de la communication, ainsi que l'existence d'exigences à satisfaire ne siéent pas réellement à notre problématique. En effet, le but des déclarations que nous cherchons à créer est de définir la performance environnementale d'un produit et de mettre en valeur certains points qui le différencient, plutôt que de déclarer un positionnement en deçà de seuils prédéfinis⁹.

Enfin, être en droit d'apposer le logo d'un ecolabel sur son produit est le fruit d'efforts non négligeables consentis par un industriel. L'obtention d'un ecolabel génère des dépenses pour l'entreprise : frais de dossier, visite d'audit, droits d'usage de la marque, tests des produits, etc. Ces frais peuvent atteindre quelques milliers d'euros par an. Ils sont proportionnels au chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise sur ses produits éco labellisés et plafonnés à 25 000 € (Eco-label européen) ou 9 000 € (marque NF Environnement) de cotisation annuelle par catégorie de produits, quel que soit le nombre de produits couverts et le CA généré par chacun d'eux¹⁰. Outre les différentes charges financières que les organismes labellisants font peser sur un produit, le processus de labellisation est le plus souvent assez lourd. Cela décourage les petits industriels, surtout si ce produit fait partie d'une catégorie pour laquelle les critères de sélection n'ont pas été définis.

⁷ Tiré de l'étude sur la communication environnementale en B to B du Pole Eco-conception

⁸ Comme le label EPEAT, qui propose des produits électroniques de bureau pour les administrations étasuniennes, dans une optique d'achats publics éco-responsables.

⁹ Ici encore, le label EPEAT fait figure d'exception, puisqu'il prévoit trois niveaux de certification (trois couleurs de logo différentes : bronze, argent et or) en fonction des performances du produit, ce qui introduit une certaine forme de flexibilité, mais qui n'est pas de nature à répondre à notre présent problème.

¹⁰ Source : www.ecolabels.fr. Voir annexes pour des exemples de tarification pour la marque NF Environnement et l'écolabel européen.

Notons que l'idée d'appartenance d'un produit à une classe grâce à la satisfaction de critères n'est possible que par la reconnaissance des différences entre les produits. En effet, il n'est pas possible de définir les performances environnementales de tous les produits à la lueur d'un unique groupe de critères. Il est nécessaire de classer les produits en groupes sur lesquels il est possible de définir des critères communs. Nous retrouverons également cette problématique, intéressante mais nécessitant la présence d'une structure suffisante pour créer ces critères, dans les programmes d'éco-profilés que nous détaillerons par la suite.

Un avantage non négligeable dont disposent les écolabels sur les autres déclarations environnementales, est la transparence que leur confère leur structure organisationnelle. Pour chaque écolabel, la reconnaissance d'une performance environnementale met systématiquement deux acteurs en jeu, et souvent une tierce partie, ce qui permet d'assurer une certaine objectivité et d'éviter les dérives.

Premièrement, même si les critères et leurs seuils requis pour chaque catégorie de produit peuvent faire l'objet de lobbying et être discutables, les processus par lesquels ils sont définis permettent d'éviter une trop grande timidité des objectifs environnementaux. Dans la majorité des cas, les commissions de définition de ces critères sont composées de représentants de distributeurs, industriels et consommateurs, et gérées par les organismes labellisants. Ceux-ci doivent pour leur propre survie mesurer le juste compromis pour définir les critères de sélection. Des critères trop contraignants sur les produits sont susceptibles de décourager les industriels. Des critères trop lâches les exposent à des critiques sur leur bien-fondé de la part du public, par le biais des associations de consommateurs par exemple, et donc diminuer l'attrait des labels pour les consommateurs, et par conséquent pour les industriels.

Ensuite, il est dans l'intérêt de chacune des deux parties que l'obtention du label par un industriel ne se fasse pas sur des mesures approximatives ou biaisées. Ainsi, les écolabels prévoient souvent la présence d'une tierce partie pour la réalisation de tests sur les produits devant satisfaire les critères définis.

Enfin, malgré l'inexistence de la flexibilité qu'offre un écolabel en termes de communication, notons que l'éco-labellisation est une démarche multicritères, qui souvent englobe l'ensemble du cycle de vie. Cette approche macroscopique évite d'éluder des aspects environnementaux défavorables pour communiquer uniquement sur les favorables. C'est un gage supplémentaire de sérieux de l'information.

Parmi les écolabels, on distingue tout de même les écolabels dits « officiels » et les écolabels dits « privés ». Les écolabels officiels émanent d'autorités publiques ou de sociétés privées accréditées par un organisme public. Les marques de reconnaissance privées peuvent parfois devenir des références, jusqu'à apparaître comme des écolabels « privés ». Entre ces deux catégories, et même au sein de chacune de ces catégories, des différences d'ambition environnementales et organisationnelles peuvent être mises à jour. Ainsi, comme cité précédemment, certains programmes d'éco-labellisation font appel à des organismes tiers pour certifier les produits, d'autres non, certains prévoient de vérifier les données apportées par les industriels, d'autres non¹¹. Certains labels sont purement multicritères, d'autres sont plus ciblés sur un impact environnemental ou sur une phase du cycle de vie. D'une manière générale, on peut observer que les labels dits « officiels » adoptent des démarches macroscopiques alors que les labels privés sont plus ciblés.



Structuration des organismes
Transparence
Multicritère
Approche cycle de vie



Orientés B to C
Pas de différenciation entre produits labellisés
Lourd
Jugement sur des critères environnementaux (seuils)

Type II – Auto-Déclarations – ISO 14021

En opposition avec les labels environnementaux, pour lesquels les critères à respecter et les axes de communication sont définis par un organisme extérieur à l'entreprise, les déclarations environnementales de type II, ou auto-déclarations, laissent un champ totalement libre à l'industriel qui veut promouvoir son produit. Ce type de déclarations offre une flexibilité unique dans le paysage de la communication environnementale, autant sur le fond que sur la forme. Certains industriels créent par exemple des labels dont ils définissent eux-mêmes les critères, et les appliquent sur leurs produits. Ce sont en général de très grandes entreprises avec un potentiel marketing fort, comme les distributeurs de la grande consommation ou les constructeurs automobiles. D'autres communiquent via des plaquettes explicatives, en raisonnant de manière qualitative plutôt que quantitative, avec des approches multicritères. D'autres encore appliquent simplement sur leurs produits des assertions vantant une performance environnementale.

¹¹ Pour les labels officiels, le niveau de vérification semble être directement proportionnel aux frais de dossiers. On peut penser que les organismes labellisants font un compromis entre attractivité pour les industriels et niveau de contrôle des données fournies.

Il est clair que le caractère autoproclamé de ce type de déclarations ne permet pas de garantir la transparence, ni la pertinence des aspects environnementaux soulevés. Le niveau de connaissance du grand public ne permet pas de faire la différence entre des déclarations plus ou moins sérieuses. Par ailleurs, les données fondant les déclarations ne sont généralement pas révélées, empêchant également le public éclairé d'en juger la pertinence. Ainsi, les auto-déclarations sont à considérer avec précaution et ce type de déclarations manque donc cruellement de considération.

De plus, il est souvent difficile pour un industriel de savoir comment et sur quels points communiquer. C'est le constat qui est à l'origine de notre étude. La bonne volonté d'un industriel n'est souvent pas suffisante face à la complexité des déclarations environnementales. Comme le démontre l'étude de la norme ISO 14021, réaliser une déclaration qui respecte les standards nécessite d'éviter bien des écueils.

La légèreté et la flexibilité de mise en œuvre des auto-déclarations permettent cependant de répondre à bien des problématiques, autant dans un cadre B to C que B to B. La forme étant totalement libre, qu'elle s'exprime par un slogan, un pictogramme, un chiffre ou un rapport environnemental produit, l'auto-déclaration est un outil intéressant pour un industriel qui sait et veut communiquer sur un ou plusieurs aspects environnementaux significatifs de son produit. Toute la difficulté est alors d'apporter et de démontrer le sérieux d'une telle déclaration.

Dépeindre les auto-déclarations nous permet d'introduire la dichotomie qui sépare en deux parts distinctes le monde des déclarations environnementales. D'un côté, nous avons les déclarations du type label, où un produit est reconnu comme répondant à des exigences particulières de performance environnementale, sur la base de seuils à respecter pour des impacts environnementaux définis. De l'autre, nous avons les déclarations qui se contentent de mettre en lumière cette même performance environnementale sur certains critères prédéfinis, mais sans la juger, sans imposer des seuils à ne pas dépasser pour être reconnu comme « meilleur pour l'environnement » (c'est notamment le cas des éco-profiles que nous décrirons ensuite).

Les déclarations de type I sont résolument du premier genre que nous soulevons ici, l'obtention d'un label, et donc le bénéfice de la communication qu'il propose, étant conditionnelle à la satisfaction de seuils définis sur des critères choisis comme étant

significatifs pour un type de produit. Les déclarations de type II, de par leur flexibilité, peuvent être des deux sortes¹², selon la finalité de la communication.



facilité de mise en œuvre
Tous contextes (B to C ou B to B)
Flexibilité



Opaque
Peu considéré,
Nécessite une expertise pour être sérieux

Type III – Eco-Profiles – ISO 14025

Les déclarations de type III, quant à elles, sont résolument du second genre : elles se contentent de faire un état des lieux de l'influence du produit sur l'environnement, par le biais de l'analyse de cycle de vie (ACV), qui compile les flux d'intrants et de sortants que connaît un produit pendant l'ensemble de son cycle de vie en une série d'impacts significatifs. L'avantage environnemental d'un produit ne pouvant se lire, au travers d'une telle déclaration, comme étant un mieux par rapport à un standard prédéfini, il s'avère plus ardu à cerner. Pour cette raison, les déclarations de type III sont aujourd'hui essentiellement tournées vers le domaine B to B, car trop complexes pour des problématiques de grande consommation.

A l'opposé des auto-déclarations, les déclarations de type III, ou éco-profiles, disposent d'une bonne considération. De plus, contrairement à tout autre type de déclaration environnementale, plus qu'être multicritères, elles tendent à être « omni-critères », c'est-à-dire qu'un impact environnemental ne peut pas ne pas apparaître si l'analyse englobe tous les aspects du cycle de vie. Malheureusement, cette complétude de l'information se heurte à l'impossibilité de leur agrégation pour être en mesure de juger si un produit est « meilleur » ou non pour l'environnement. Il est en effet difficile de juger, à la vue d'un éco-profil, quels que soient la méthode d'agrégation et les impacts environnementaux utilisés, la performance intrinsèque d'un produit. Au mieux, deux éco-profiles de produits similaires permettent de juger lequel des deux est le moins impactant. Ceci peut par exemple être le cas quand un industriel cherche à mettre en valeur la performance environnementale d'un produit de nouvelle génération par rapport au même produit de la génération précédente ou

¹² Voir pour cela les deux déclarations symptomatiques suivantes :

- *Airdream* : label du constructeur automobile Citroën, qui qualifie ainsi ses véhicules respectant trois critères environnementaux : être recyclable à 95%, rejeter moins de 130g de CO₂ par kilomètre parcouru avec un carburant fossile, et être fabriqué dans une usine certifiée ISO 14001.
- *Étiquette environnementale* : apposée par le distributeur Casino sur des produits de grande consommation, elle informe le consommateur sur le poids équivalent CO₂ rejeté dans l'atmosphère pour fabriquer un produit, la distance qu'il a dû parcourir pour se retrouver en rayon, et à quel niveau il est recyclable, et ce sans jamais juger de ces performances.

à un autre produit de gamme inférieure¹³. Ce peut être également le cas quand il s'agit de comparer deux produits similaires de deux fabricants distincts, mais l'on se heurte vite ici à plusieurs problèmes intrinsèques à l'ACV qui réduisent cette capacité de comparaison : il faudrait en effet que les deux ACV aient été réalisées en prenant en compte les mêmes périmètres de données, les mêmes unités fonctionnelles, les mêmes bases de données, les mêmes méthodes d'agrégation... cas qui s'avère être peu probable.

C'est pour rendre plus aisées ces comparaisons que des programmes dédiés ont vu le jour¹⁴. Ils proposent d'établir un cadre pour la rédaction d'éco-profils, communément appelés Environmental Product Declaration (EPD). Ils sont intéressants à plusieurs titres :

Tout d'abord ils proposent un cadre organisationnel qui crédibilise les déclarations environnementales faites selon leurs exigences. Ces programmes font généralement intervenir une tierce partie, comme un organisme certificateur accrédité, pour vérifier les données communiquées. Ils fondent également leurs exigences de concert avec les autorités, des industriels, et des associations de consommateurs et/ou de protection de l'environnement. Ainsi, ces programmes, généralement insufflés par une volonté gouvernementale, sont entourés d'une aura de sérieux, tout comme les écolabels officiels, dont ils reprennent le fonctionnement. En offrant un cadre général, renforcé par des règles spécifiques pour les catégories de produits, ils permettent de lisser les différences qui existent entre les ACV et leurs rapports au travers des éco-profils, rendant ainsi possible la comparaison des performances environnementales de produits de même catégorie et de fabricants différents.

Selon les programmes, les spécifications quant au contenu des EPD sont différemment exhaustives et laissent plus ou moins de liberté aux industriels. Le résultat d'une ACV peut se présenter de nombreuses manières, et avec des niveaux de détail différents, laissant par exemple le choix de présenter un inventaire de cycle de vie complet, ou résumé, voire de ne pas en présenter. Les programmes diffèrent sur ce point : certains proposent un cadre relativement lâche pour donner le choix à l'industriel de communiquer ce qui lui semble intéressant, tout en respectant un standard minimum ; d'autres imposent au contraire un format rigide imposant certains champs et sans possibilité d'en rajouter à sa convenance.

¹³ Voir l'éco-profil de la peinture routière Prosign « Typhon ».

¹⁴ Vous trouverez en annexe une description des principaux programmes.

Nous pouvons également observer un certain mélange des genres dans ces programmes, qui laissent généralement le champ libre à l'industriel sur d'autres argumentations environnementales qui ne sont pas liées à l'ACV. Ainsi, dans son EPD, un fabricant pourra par exemple expliciter, en plus de la performance environnementale, ce qu'il prévoit pour la fin de vie de celui-ci, dans quelles conditions (sociales et/ou environnementales) de production il est fabriqué, comment l'utiliser de manière plus respectueuse de l'environnement, ce qu'il fait pour la préservation de la forêt amazonienne... On a donc ici un mélange entre un éco-profil et une auto-déclaration (type III et II). Cette mixtion est intéressante dans notre étude car elle permet à une auto-déclaration de gagner autant de crédit qu'un éco-profil. Nous voyons ici que l'organisation d'un programme de déclarations environnementales apporte une crédibilité à des déclarations qui, sans cette structure, ne seraient que peu considérées. Nous devons donc nous inspirer de cette organisation.

Nous le voyons, les déclarations environnementales de type III, et plus encore les programmes d'EPD, présentent des avantages à plusieurs titres. Malheureusement, les éco-profils sont tributaires de l'ACV, méthode qui, même dans ses versions les plus allégées, reste d'une lourdeur à faire fuir les industriels, même motivés.



« Omnicritère » (multicritère - exhaustif)
Essentiellement tourné B to B
Programmes EPD



Basé sur une ACV
Lourd

Les avantages à retenir

Parmi les différents types de déclarations que nous avons pris soin de détailler plus haut, il existe des avantages qui nous intéressent dans le cadre de notre étude, qui rappelons-le, vise à analyser les différents types de déclarations et d'en retirer des enseignements généraux nous permettant de mettre en place une structure de déclarations convenant au contexte B to B des industriels. Détaillons ces avantages :

Structuration des acteurs. Nous l'avons vu pour les déclarations de types I et III¹⁵, la crédibilité¹⁶ des données communiquées émanait essentiellement de la coopération d'acteurs aux attentes différentes exerçant un contrôle mutuel. Dans le cas le plus favorable, qui est d'ailleurs assez répandu, trois acteurs concourent à l'élaboration

¹⁵ Pour les déclarations de type III, nous faisons ici référence aux programmes EPD.

¹⁶ Nous entendons ici par « crédibilité de l'information » le fait qu'elle soit raisonnablement transparente, établie sur des faits réels et des critères non trompeurs.

d'une déclaration : un industriel, un organisme certificateur, et un vérificateur. Notons que l'organisme certificateur édicte ses critères en collaboration, également, avec des acteurs aux attentes différentes (et souvent antagonistes) : des industriels, des associations écologistes, des représentants de consommateurs, de distributeurs, etc. Etant parmi nos objectifs principaux la volonté d'offrir aux industriels un format d'auto-déclaration environnementale crédible, nous nous attacherons donc à nous inspirer des structures qui fondent les programmes de labellisation ou les programmes EPD. Nous présenterons par la suite quelle pourrait être une structure, visant à reproduire l'assurance d'une certaine crédibilité de l'information, adaptée à notre problématique.

Approche cycle de vie – multicritère. Il est intéressant qu'une déclaration environnementale repose sur une approche cycle de vie et multicritère. En effet, l'approche multicritère permet d'éviter les transferts de pollution d'un milieu vers un autre et l'approche cycle de vie permet d'éviter les transferts de pollution d'une étape du cycle de vie vers une autre. C'est également dans les types de déclarations environnementales I et III que nous avons identifié ce point important de l'information environnementale. Nous l'avons vu, les écolabels, dans leur majorité, et surtout les dits « officiels », sont multicritères, c'est-à-dire qu'ils jugent un produit dans son ensemble à partir d'une liste de seuils à respecter, cette liste étant déterminée au regard de la catégorie de produit et de ses impacts possibles sur l'environnement. Pour les éco-profilés, plus qu'une approche multicritère, nous sommes en face d'une approche cycle de vie, quasiment « omni-critère ». A l'opposé de ces approches, bon nombre de déclarations environnementales, et surtout celles de type II, ne présentent que des avantages environnementaux ciblés sur un ou peu de critères. Ce genre de déclarations a donc de quoi faire douter de la performance environnementale globale d'un produit. Nous avons effectué une étude comparative des différents critères existants dont nous présenterons par la suite la méthode et les résultats obtenus.

Adaptation au contexte B to B. Nous l'avons constaté en parcourant les différents types de déclarations : certaines permettent une communication B to B, d'autres non. D'une manière générale¹⁷, les déclarations de type I et II trouvent leur maximum d'efficacité dans le contexte B to C, et les déclarations de type III, dans le

¹⁷ Il est cependant difficile d'affirmer une réelle séparation de la répartition des possibilités de communications B to B ou B to C sur les différents types de déclarations environnementales. Nous l'avons vu par exemple dans le cas d'EPEAT, un écolabel peut être utilisé dans un contexte B to B (puisqu'il s'agit ici d'achats publics éco-responsables). Le programme EDP coréen est un autre contre-exemple qui montre qu'une déclaration de type III peut tendre vers une communication B to C. Les déclarations de type II quant à elles sont d'une telle flexibilité qu'elles permettent de communiquer dans tous les contextes. La généralisation que nous faisons ici n'est donc qu'une observation statistique des différentes déclarations environnementales que nous avons pu examiner au cours de notre étude.

B to B. La flexibilité des déclarations de type II permet d'envisager tout un panel de formes qui peuvent être utilisées dans les deux contextes. Bien que la majorité des cas d'auto-déclarations observées soient orientées B to C, certains cas isolés¹⁸ nous font penser qu'une adaptation au B to B est tout à fait envisageable.

Flexibilité et légèreté de mise en œuvre. Les déclarations de type I et III présentent, comme nous l'avons montré, de nombreux avantages, mais elles possèdent un inconvénient non négligeable, qui est leur lourdeur. En effet, les éco-profilés sont réalisés sur la base d'une analyse de cycle de vie, qui est fortement demandeuse en ressources (humaines et financières). Les écolabels sont quant à eux fondés sur des valeurs limites seuil qui demandent de faire un effort sur la conception d'un produit, contrairement aux éco-profilés, qui n'imposent aucun objectif quant aux caractéristiques environnementales du produit. Par ailleurs, les écolabels requièrent des procédures longues et coûteuses¹⁹, et exigent souvent des contributions financières non négligeables. A l'opposé de ces types de déclarations, les auto-déclarations permettent de réaliser des communications sur un large éventail allant d'une simple allégation à une analyse fine type ACV. Il est intéressant ici de noter le mélange des genres que nous avons relevé dans le titre précédent : certains programmes d'EPD (donc des déclarations de type III) prévoient d'insérer dans leurs éco-profilés des auto-déclarations²⁰, donnant ainsi aux EPD une certaine flexibilité. Nous souhaitons ici d'une part, donner aux industriels la possibilité de réaliser des auto-déclarations dont la crédibilité soit assurée comme pour les écolabels ou les éco-profilés, et ce dans des conditions de coût acceptables, et d'autre part, leur laisser une certaine liberté dans les informations supplémentaires qu'ils souhaitent communiquer. Ceci se fera donc par le choix dans une grille de critères que l'industriel pourra renseigner, mais aussi d'une possibilité de faire valoir de nouveaux critères, ainsi que par la possibilité d'adjoindre à la communication un texte libre par exemple.

Points à Retenir		
Type I	Type II	Type III
Structure Transparence Multicritères Approche cycle de vie	Légèreté de mise en œuvre Tous contextes (B to C ou B to B) Flexibilité	« Omnicritère » Essentiellement tourné B to B Programmes EPD

¹⁸ Voir notamment l'auto-déclaration (suivant la norme ISO 14021) d'elkarton.

¹⁹ Pourcentages du chiffre d'affaires avec planchers et plafonds, charges annuelles, frais de dossier, frais de renouvellement, frais de tests – voir page 6. Voir annexes pour des exemples de tarification pour la marque NF Environnement et l'écolabel européen

²⁰ Pour plus de précisions sur ces déclarations, voir les résultats de notre étude sur les critères de communication des déclarations de type III.

Nous le voyons, chaque type de déclaration possède des avantages, mais seul le type II est réellement à la portée des PME/PMI qui fonctionnent en B to B. Pour ces dernières, les écolabels sont inaccessibles, leur catégorie de produit étant inexistante, ou trop chers, et présentent peu d'intérêt commercial et les éco-profils sont bien trop coûteux. Notre problématique est donc d'imaginer comment faire coïncider les avantages que nous avons soulevés ici dans une déclaration de type II, seule à être envisageable dans notre contexte.